REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7356 Mercredi 07 mai 2025 www.cmf.tn 30ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR LES OBLIGATIONS DE DECLARATION, D'INFORMATION ET DE TRANSFERT AU PROFIT DE L'ÉTAT, DES MONTANTS, DEPOTS, COMPTES DE VALEURS MOBILIERES ET AVOIRS NON RECLAMES TELLES QUE PREVUES PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI DES FINANCES POUR L'ANNEE 2025 3

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX BILLETS DE TRESORERIE 7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF - AGO 9

DELICE HOLDING - AGE 10

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF - AGO 11

DELICE HOLDING - AGE 12

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LES CIMENTS DE BIZERTE 14

COMMUNIQUES DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES 16

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE 17

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR 18

POULINA GROUP HOLDING -PGH 19

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA 20

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE 21

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 22

RESOLUTIONS ADOPTEES

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV 23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM **24**

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)*

ANNEXE II

COMMUNIQUES DE PRESSE

- **PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF : RELANCE APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS**
- **PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF : RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- **EMPRUNT OBLIGATAIRE « ENDA TAMWEEL 2025-1 »**

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA**
- **PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF**
- **SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER**
- **STRATEGIE ACTIONS SICAV**
- **SICAV PROSPERITY**

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Le Conseil du Marché Financier (CMF) tient à rappeler à l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques et des sociétés émettrices des valeurs mobilières ou les intermédiaires agrées mandatés, et toute personne concernée par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025 les obligations découlant desdites dispositions.

Dans ce cadre, les établissements concernés, sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de déclarer les valeurs mobilières négociées dans le système de négociation électronique et les droits qui y sont rattachés, les actions et les parts des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières inscrits dans les comptes titres ouverts auprès d'eux et les fonds n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit de la part du titulaire du compte ou de son représentant pour une période de 15 ans sans interruption, et ce, dans un délai ne dépassant pas le 15 février de l'année suivant celle au cours de laquelle cette période s'est expirée.

Ils sont tenus également de racheter les actions et les parts des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières concernés et de transférer les montants, y compris le produit de l'opération de rachat, au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie dans ce même délai.

Afin de satisfaire à l'obligation de déclaration des valeurs et montants précités, les établissements concernés sont tenus d'adopter le modèle établi par l'administration, annexé au présent communiqué.

Les valeurs mobilières négociées dans le système de négociation électronique concernées et les droits qui y sont rattachés sont transférés par les établissements concernés, dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de l'expiration de la période de 15 ans, au Dépositaire central des titres, qui les centralise et les livre à l'intermédiaire agréé administrateur désigné à cet effet par le ministre chargé des finances, pour les vendre conformément à la législation en vigueur dans un délai ne dépassant pas 6 mois et déposer le produit de la vente directement au compte courant du Trésor ouvert auprès de la Banque centrale de Tunisie.

Les obligations ci-dessus indiquées ne s'appliquent pas aux comptes et avoirs revenant aux mineurs, incapables ou aux interdits tant que, l'atteinte de l'âge de majorité, la levée de l'interdiction ou le rétablissement de la capacité, selon le cas, n'a pas eu lieu.

Les établissements concernés sont tenus de déposer les déclarations exigibles dans les délais impartis même en l'absence de montants, valeurs mobilières ou avoirs concernés par la déclaration.

Les établissements susmentionnés sont tenus, pour les montants, valeurs mobilières et avoirs dont les délais de 5 ou 15 ans selon les cas et tels que prévus par les dispositions de la loi susvisée sont expirés au 31 décembre 2024, de publier une liste des titulaires des comptes et ayants droit au Journal officiel des annonces légales et judiciaires dans un délai maximum le 30 avril 2025, et de les informer dans le même délai par tout moyen laissant une trace écrite de la déchéance du droit de réclamer ces montants à la fin du mois de juin 2025, conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi des finances 2025.

Lesdits établissements sont tenus, dans un délai ne dépassant pas le 15 juillet 2025, de déclarer les montants, valeurs mobilières et avoirs non réclamés et de les transférer au compte courant du Trésor ouvert auprès de

la Banque centrale de Tunisie, et ce, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux valeurs mobilières mentionnées ci-dessus.

Les établissements concernés par l'obligation de déclaration et de transfert sont tenus d'informer les titulaires des comptes ou les ayants droit, par tout moyen laissant une trace écrite, de la date à laquelle les fonds seront transférés au profit de l'État, ou l'opération de rachat sera effectuée ou les valeurs mobilières seront transférées au Dépositaire central des titres en vue de leur vente et de publier une liste des personnes concernées dans le Journal officiel des annonces légales, réglementaires et judiciaires, et ce, dans un délai de 6 mois au moins avant l'échéance de cette date.

Il est aussi à rappeler à ce niveau les dispositions de l'article 44 de la loi susvisée qui indiquent que :

La période de 5 ans ou 15 ans, pour déclarer et transférer les montants, les valeurs mobilières et les avoirs est calculée, selon le cas, à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle :

- La dernière opération a été effectuée sur le compte par son titulaire,
- Le compte courant a été clôturé pour les soldes créditeurs non récupérés par leurs titulaires, conformément aux dispositions du numéro 5 de l'article 732 (nouveau) du code de commerce,
- L'échéance des comptes d'épargne en actions est atteinte,
- L'échéance des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation est atteinte ou l'entreprise d'assurance a pris connaissance du décès de l'assuré,
- L'âge de la majorité est atteint ou l'interdiction est levée, ou la capacité est rétablie, selon le cas, pour les comptes et les avoirs revenant aux mineurs, aux incapables et aux interdits,
- Les saisies ou oppositions sur les comptes et avoirs sont levées ou des jugements passés en la force de la chose jugée sont prononcés.

Les établissements concernés doivent se référer aux modalités et exigences prévues par les dispositions de l'article 44 de la loi susvisée pour toute demande de restitution des montants transférés.

Aussi, il convient de rappeler que tout retard de déclaration des montants exigibles ou de leur transfert ou manquement aux obligations prévues par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi susvisée expose leurs auteurs aux pénalités et amendes prévues par l'article 47 de ladite loi.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 المتعلق بقانون المالية لسنة 2025 بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة والمتعلقة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

حيث يتعين على المؤسسات المذكورة أعلاه، كل فيما يخصه، التصريح، بالأوراق المالية المتداولة داخل نظام التداول الإلكتروني والحقوق المرتبطة بها وأسهم وحصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المرسمة بحسابات الأوراق المالية المفتوحة لديهم وبالمبالغ المالية التي لم تُجر في شأنها أي عملية أو مطالبة أو منازعة بأي عنوان كان من قبل صاحب الحساب أو من ينوبه، لمدة 15 سنة دون انقطاع، وذلك في أجل أقصاه 15 فيفري من السنة الموالية للسنة التي انقضت خلالها هذه المدة.

كما يتعين عليهم إعادة شراء أسهم وحصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية المعنية وتحويل المبالغ بما في ذلك محصول عملية إعادة الشراء إلى الحساب الجاري للخزينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي في نفس الأجل.

وحرصًا على الالتزام بالواجب القانوني المتعلق بالتصريح بالقيم والمبالغ المشار إليها أعلاه، فإن المؤسسات المعنية مدعوة إلى اعتماد النموذج الموحد الذي قامت الإدارة بإعداده لهذا الغرض، والمرفق بهذا البلاغ.

كما يجب على المؤسسات المعنية تحويل الأوراق المالية المتداولة داخل نظام التداول الالكتروني المعنية والحقوق المرتبطة بها من قبل الأشخاص المذكورين أعلاه، في أجل أقصاه شهر من تاريخ انقضاء مدة 15 سنة، لهيكل الإيداع المركزي للسندات الذي يقوم بتجميعها وتسليمها للوسيط المكلف بالإدارة المعين للغرض من قبل الوزير المكلف بالمالية لبيعها وفق التشريع الجاري به العمل في أجل أقصاه 6 أشهر وإيداع محصول البيع مباشرة بالحساب الجاري للخزينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي.

لا تنسحب الأحكام المذكورة أعلاه على الحسابات والمستحقات الراجعة للقصر وفاقدي الأهلية والمحجور عليهم ما لم يتم، حسب الحالة، بلوغ سن الرشد أو رفع التحجير أو إعادة اكتساب الأهلية.

كما يتعين على هذه المؤسسات إيداع التصاريح المستوجبة في الآجال القانونية ولو في غياب مبالغ أو أوراق مالية أو مستحقات معنية بالتصريح.

وبالنسبة للمبالغ المالية والأوراق المالية والمستحقات التي انقضت في شأنها الآجال المنصوص عليها سابقا في تاريخ 31 ديسمبر2024 يجب على المؤسسات المعنية، نشر قائمة في أصحاب الحسابات والمستحقين بالرائد الرسمي للإعلانات القانونية والشرعية والعدلية في أجل أقصاه 30 أفريل 2025 مع إعلامهم في نفس هذا الأجل بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا بسقوط حق المطالبة بهذه المبالغ في موفى جوان 2025 طبقا لأحكام هذا الفصل.

وتتولى المؤسسات المعنية، في أجل أقصاه 15 جويلية 2025 التصريح بالمبالغ والأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها وتحويلها للحساب الجاري للخزينة المفتوح لدى البنك المركزي التونسي وذلك مع مراعاة الأحكام الخاصة بالأوراق المالية المذكورة أعلاه.

ويجب على المؤسسات المعنية بواجب التصريح والتحويل إعلام أصحاب الحسابات أو المستحقين بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا بتاريخ حلول أجل تحويل الأموال لفائدة الدولة أو القيام بعملية إعادة الشراء أو تحويل الأوراق المالية إلى هيكل الإيداع المركزي للسندات لبيعها ونشر قائمة في الأشخاص المعنيين بالرائد الرسمي للإعلانات القانونية والشرعية والعدلية وذلك في أجل لا يقل عن 6 أشهر قبل حلول هذا التاريخ.

كما يجدر التذكير في هذا الأطار بالأحكام الخاصة باحتساب اجال تصريح وتحويل المبالغ والأوراق المالية والمستحقات كما جاءت بالفصل 44 من القانون المذكور:

تحتسب مدة 5 سنوات أو 15 سنة للتصريح وتحويل المبالغ والأوراق المالية والمستحقات، حسب الحالة، ابتداء من غرة جانفي للسنة الموالية للسنة التي تم خلالها:

- إجراء آخر عملية على الحساب من قبل صاحبه،
- قفل الحساب الجاري بالنسبة للفواضل الإيجابية غير المسترجعة من أصحابها طبقا لأحكام العدد 5 من الفصل 732 (جديد) من المجلة التجارية،
- حلول الأجل بالنسبة لحسابات الادخار المقترنة بأجل والحسابات لأجل وحسابات الادخار في الأسهم،
- حلول الأجل بالنسبة إلى عقود التأمين على الحياة وتكوين الأموال أو علم مؤسسة التأمين بوفاة المؤمن له،
- بلوغ سن الرشد أو رفع التحجير أو إعادة اكتساب الأهلية، حسب الحالة، بالنسبة إلى الحسابات والمست للقصر وفاقدي الأهلية والمحجور عليهم،
- رفع العقل أو الاعتراضات على الحسابات والمستحقات أو صدور أحكام باتة في شأنها.

وفيما يتعلق بالحالات الخاصة بإمكانية استرجاع المبالغ المحولة، والإجراءات الواجب اتباعها في هذا الصدد، يتعين على المؤسسات المعنية الرجوع إلى الأحكام الواردة بالفصل 44 من القانون المشار إليه أعلاه.

ويجدر التذكير بأن أي تأخير في التصريح بالمبالغ المستحقة أو في تحويلها، أو إخلال بالواجبات المنصوص عليها بالفصول 43 الي 48 من القانون المذكور، يعرّض مرتكبيه للخطايا والغرامات المنصوص عليها بالفصل 47 من نفس القانون.

2025 – AC - 020

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Rappel des dispositions réglementaires applicables aux billets de trésorerie

Dans le cadre de son engagement constant en faveur de la transparence, du bon fonctionnement du marché et de la protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier (CMF) souhaite rappeler certaines dispositions réglementaires encadrant l'émission et le traitement des titres de créances négociables, en particulier les billets de trésorerie, instruments de financement relevant du marché monétaire.

Le CMF souligne, à ce titre, le rôle central des **banques domiciliataires** dans la sécurisation des opérations liées aux billets de trésorerie, particulièrement lorsqu'un souscripteur opérant sur le marché financier intervient sur ce type d'instrument, il incombe à la banque domiciliataire de procéder **à toutes les vérifications requises**. Celles-ci portent notamment sur **l'identité de l'émetteur**, **sa capacité juridique**, **sa solvabilité**, ainsi que sur la régularité de l'opération. L'exercice rigoureux de cette responsabilité contribue à préserver l'intégrité du marché et à renforcer la confiance des investisseurs.

Par ailleurs, les billets de trésorerie doivent être **codifiés** et **admis aux opérations du dépositaire central des titres (Tunisie Clearing)**, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2020-20 du 17 novembre 2020. Il est également important de rappeler que **les informations transmises par le domiciliataire via le portail de Tunisie Clearing doivent refléter fidèlement les termes du contrat** conclu entre les parties.

Dans le cadre de leurs travaux de contrôle externe, le CMF **recommande vivement aux commissaires aux comptes** de solliciter auprès de Tunisie Clearing **un état détaillé des émissions de billets de trésorerie et de certificats de dépôt souscrits**. Cet état est de nature à faciliter les vérifications de concordance nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Enfin, le CMF invite **les gestionnaires d'OPCVM** à faire preuve de toute la diligence requise lors de l'évaluation de la qualité du sous-jacent des billets de trésorerie intégrés dans les portefeuilles. Dans une perspective de gestion prudente et responsable, il est **fortement recommandé** de privilégier les titres émis par des **sociétés cotées, notées, ou bénéficiant d'un aval bancaire**, conformément aux meilleures pratiques de gestion et dans l'intérêt des porteurs de parts.

Le CMF demeure pleinement mobilisé pour accompagner les intervenants dans l'application rigoureuse de ces dispositions, gage de sécurité et de confiance sur le marché.

2025 – AC - 019

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 8 Mai 2025 à 10 heures, à RADISSON Hôtel, sis au 13 Avenue Jeans Jaurès – 1001 TUNIS, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

2025 – AS – 0542

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis

Les actionnaires de la société DELICE HOLDING SA « DH » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **23 mai 2025 à 12 h,** à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de la valeur nominale de l'action ;
2- Modification de l'article 6 des Statuts -Capital social ;
3- Mise à-jour des Statuts ;
4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060 – Tunis.

2025 – AS – 0543

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Placements de Tunisie SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 8 mai 2025.

Résolution n°1 :
Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 3 111 257,806 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.
Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

Résolution n°2 :
L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024 et du report à nouveau telle que proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	**3 111 257,806 Dinars**
+ Report à nouveau	1 890 742,404 Dinars
Total	**5 002 000,210 Dinars**
- Dividendes à distribuer	3 000 000,000 Dinars
- Report à nouveau	**2 002 000,210 Dinars**

Le dividende sera mis en paiement à raison de 3 Dinars par action à partir du 14 mai 2025.

Résolution n°3 :
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2025-2027) le mandat d'administrateur de la société DELTA FINANCES représentée par Mme Feriel RIAHI. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2027.

Résolution n°4 :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs, au titre de l'exercice 2025, à trente-cinq mille Dinars brut (35.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution n°5 :
L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

2025 – AS – 0544

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

DELICE HOLDING

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITÉ KHEÏREDDINE, LA GOULETTE - TUNIS

La société Délice Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire en date du 23 Mai 2025.

1ère RESOLUTION : Modification de la valeur nominale de l'action

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de Dix (10) dinars à Cinq (5) dinars.
Cette réduction donnera lieu à l'émission de 109 814 524 actions de Cinq (5) dinars chacune.

Le capital social après cette opération demeurant inchangé de 549 072 620 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne tous pouvoirs au Directeur Général, pour procéder à tout ajustement et pour exécuter les procédures rendues nécessaires par cette opération de réduction de la valeur nominale de l'action.

Cette résolution est adoptée à …….

2ème RESOLUTION : Modification de l'article 6 des Statuts -Capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'article 6 des Statuts qui, sera rédigé comme suit :

« Article 6 » Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quarante-neuf millions soixante-douze mille six cent vingt dinars (**549 072 620 dinars**).

Il est divisé en **109 814 524** actions de Cinq (5) dinars chacune, toutes de même valeur et entièrement libérées »

Cette résolution est adoptée à …….

3ème RESOLUTION : Mise à-jour des Statuts

Suite aux résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts.
Les Statuts mis à jour tels que présentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont approuvés.

Cette résolution est adoptée à …….

4ème RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution est adoptée à …….

2025 – AS – 0545

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er Trimestre 2025

	1er trimestre 2025	1er trimestre 2024	VAR %	du 01/01/2024 au 31/12/2024(*)
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	0	0	0 %	0
Ciment en tonnes	48 448	50 588	- 4.23 %	129 293
Chaux en tonnes	567	964	- 41.18 %	2 495
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes locales et revenus du quai en dinars	10 869 109	12 262 048	- 11.35%	31 429 060
Exportation équivalent en dinars	0	0	0%	0
Total H.T.V.A.	**10 869 109**	**12 262 048**	**-11.35 %**	**31 429 060**
INVESTISSEMENTS				
En dinars HTVA				0
ENDETTEMENTS EN DINARS				
Principal				97 223 982
Intérêts				25 673 256
Total				**122 897 238**
Crédits de Gestion en dinars				28 507 037

(*) Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 décembre 2024, sont issus des livres comptables de la société arrêtés provisoirement à cette date.

Commentaires :

1. FAIT MARQUANT :

La continuité de l'absence de production de clinker pendant plus d'un an, ainsi que la limitation de l'activité de la société au simple broyage de petites quantités de clinker importé ou acheté localement, ont aggravé la crise financière de l'entreprise. En effet, celle-ci a connu une dégradation progressive de sa situation financière. Cette détérioration a fragilisé ses équilibres économiques ainsi que sa capacité à faire face à ses engagements.

2. PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES :

La production de clinker a été suspendue durant le **1er** trimestre 2025. Cette suspension est due à l'absence de combustible, à savoir le coke de pétrole, seule source d'énergie possible pour le fonctionnement du four. Cette situation fait suite aux difficultés financières rencontrées par la société, qui l'ont empêchée d'importer cette matière.

La production de ciment par la société **Les Ciments de Bizerte** durant ce **1er** trimestre 2025 a été de 48 448 tonnes, soit une production relativement stable, avec une légère baisse de 2 140 tonnes par rapport à la même période de l'année 2024, où elle s'élevait à 50 588 tonnes, soit une régression de 4,23 %.

La production de chaux durant ce **1er** trimestre 2025 a également connu une diminution de 41,18 %, soit une baisse de 397 tonnes par rapport à la production de la même période de l'année 2024. Cette baisse est due au manque de demande de chaux constaté sur le marché national ainsi que dans le secteur.

Le chiffre d'affaires local de la société **Les Ciments de Bizerte** durant ce **1er** trimestre 2025 a diminué de 1 392 939 DT, soit –11,35 % par rapport à la même période de 2024, passant de 12 262 048 DT à 10 869 109 DT en 2025. Cette diminution est principalement due à l'arrêt total de la production de clinker durant cette période. Le chiffre d'affaires total de la société **Les Ciments de Bizerte** durant ce 1er trimestre 2025 a connu la même baisse, en raison de l'absence totale d'exportations.

Durant ce 1er trimestre 2025, l'activité de déchargement des navires de coke de pétrole a généré des revenus hors taxes de 1 111 933 DT, suite au déchargement de huit (08) navires, pour une quantité globale de 92 661 tonnes.

3. L'ENDETTEMENT :

Compte tenu de la continuité de la crise financière de la société, elle n'a pas pu honorer ses engagements envers ses fournisseurs ainsi que ses dettes bancaires.

4. PERSPECTIVES :

Les perspectives du deuxième trimestre 2025 se présentent comme suit :

- La société Les ciments de Bizerte a adopté un plan de restructuration afin de renforcer son efficacité opérationnelle, redresser sa situation financière et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de développement. L'exécution progressive de ce plan débutera prochainement, avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil spécialisé dans la restructuration d'entreprises.
- Reprise de la production de clinker et de ciment afin de satisfaire la demande.
- Maîtrise des coûts de production et de distribution.
- Poursuite de l'importation de clinker, dans l'attente de la reprise effective de la production, afin de consolider la part de marché de la société.
- Amélioration de la part de marché de la société au niveau local.
- Maintien d'un climat social serein, fondé sur la confiance et le sentiment d'appartenance.
- Continuité des activités de déchargement de coke de pétrole (pet coke) au service de l'ensemble du secteur.

2025 – AS – 0546

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

La société ENNAKL Automobiles a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 25 avril 2025, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2024, un montant de dividende de **0,880 dinars** par action.

Le détachement du dividende se fera le **03 juin 2025.**

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0547

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi

L'assemblée générale ordinaire de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie statuant sur l'exercice 2024 qui s'est tenue le mercredi 7 mai 2025 a approuvé un dividende de 0 D,800 par action.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le vendredi 30 mai 2025.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0548

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –

Siége Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine / I.U : 0002660R

Le Conseil d'Administration de la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA, réuni le Lundi 24 Avril 2025 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui font ressortir :

- Un résultat individuel avant impôt de 39,991 MDT en 2024 contre 35,249 MDT en 2023, soit une progression de (+13%).
- Un résultat individuel net tenant compte des nouveaux taux d'impôt de 31,499 MDT en 2024 contre 29,630 MDT en 2023, soit une progression de (+6%).
- Un résultat consolidé net de 48,272 MDT en 2024 contre 41,345 MDT en 2023, soit une progression de (+17%).

Le Conseil d'Administration a décidé de :

1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,450 Dinar par action soit une augmentation de 12,5% par rapport à l'exercice précédent.
2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 17 Juin 2025 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (Maison de l'Entreprise) aux Berges du Lac à15 heures.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0549

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Poulina Group Holding (PGH) informe ses actionnaires et le public qu'elle a émis une Offre Non Engageante en vue d'acquérir un bloc d'actions, détenu par Olea Holding, représentant 45,48 % du capital de JM Holding, principal actionnaire de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH).

PGH et Olea Holding ont signé un Term Sheet non engageant et non exclusif.

La finalisation de cette opération demeure soumise à :

1. L'approbation finale des instances internes des parties concernées,
2. La réalisation satisfaisante des audits d'acquisition,
3. La signature des documents contractuels usuels,
4. L'obtention des autorisations réglementaires et administratives requises.

Poulina Group Holding (PGH) s'engage à informer le public et ses actionnaires de toute évolution relative à cette opération.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0550

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 18 mars 2025, Attijari Gestion gestionnaire de Attijari FCP CEA**,** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 un dividende de **0,468 dinars** par part. Ce dividende est payable à partir du **12 mai 2025** auprès des guichets d'Attijari Bank.

Option
Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts Attijari FCP CEA, dès sa mise en paiement.

2025 – AS – 0551

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010
Adresse : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 18 mars 2025, Attijari Gestion , gestionnaire de Attijari FCP Dynamique**,** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 un dividende de
0,507 dinars par part**.** Ce dividende est payable à partir du **12 mai 2025** auprès des guichets d'Attijari Bank.

Option
Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts Attijari FCP Dynamique dès sa mise en paiement.

2025 – AS – 0552

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège Social : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2025, Attijari Obligataire SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 un dividende de **6.241 dinars** par action.

Ce dividende est payable à partir du **19 mai 2025** auprès des guichets d'Attijari Bank.

Option

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Attijari Obligataire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2025 – AS – 0553

AVIS DES SOCIÉTÉS

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV

Initialement dénommée « STRATEGIE ACTIONS SICAV »

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier n°18-2005 du 3 Octobre 2005

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 avril 2025

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du changement de la dénomination sociale, faite par le Conseil d'Administration du 03 mars 2025, et décide d'adopter la nouvelle dénomination sociale de la SICAV « STRATEGIE HIGH YIELD SICAV » en remplacement de l'ancienne dénomination « STRATEGIE ACTIONS SICAV ». A cet effet, un dossier de changement de la dénomination sera déposé au CMF pour agrément.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la modification de l'article 2 des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement de la dénomination sociale ainsi que la mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de « STRATEGIE HIGH YIELD SICAV » telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

2025 – AS – 0554

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	126,468	126,488
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	176,984	177,013
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	145,804	145,828
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,013	159,041
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	150,930	150,950
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	156,671	156,700
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	143,758	143,778
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,691	58,701
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,308	43,316
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	147,097	147,124
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	128,985	129,009
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	128,533	128,556
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	110,800	110,821
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,029	103,047
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	103,935	103,955
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,598	22,602
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	156,973	156,999
18	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	150,538	150,555
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,319	14,320
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	218,016	218,055
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	122,623	122,642
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	127,814	127,836
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,844	17,847
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	113,548	113,571
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	108,563	108,582
	FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,398	2,402
	SICAV MIXTES					
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	79,227	79,230
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	165,992	165,995
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	125,577	125,543
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	134,483	134,505
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	179,501	179,665
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	661,806	662,138
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	147,628	147,613
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,212	210,521
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	125,937	125,922
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	172,044	171,930
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,818	201,792
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,354	184,340
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,319	32,335
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	111,286	111,332
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,278	1,278
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,354	1,354
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	100,634	100,650
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 806,169	2 815,155
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	292,721	291,913
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,822	3,838
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,331	3,341
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,443	53,690
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,536	1,538
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,424	1,432
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,488	1,498
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,352	19,509
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,150	15,296
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,139	20,220
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 087,313	6 150,378
	SICAV ACTIONS					
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	117,413	117,356
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,623	1,633

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	SICAV OBLIGATAIRES							
58	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	**114,248**	**116,396**	**116,414**
59	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	**102,013**	**104,131**	**104,150**
60	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	**109,949**	**112,526**	**112,547**
61	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	**107,369**	**109,348**	**109,365**
62	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	**113,029**	**115,228**	**115,244**
63	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	**108,635**	**111,131**	**111,151**
64	**SICAV TRESOR**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	**105,621**	**107,916**	**107,934**
65	**CAP OBLIG SICAV**	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	**109,900**	**112,257**	**112,276**
66	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	**110,285**	**112,755**	**112,775**
67	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	**108,149**	**110,156**	**110,172**
68	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	**108,191**	**103,694**	**103,711**
69	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	**106,862**	**109,446**	**109,467**
70	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	**110,373**	**112,392**	**112,408**
71	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	**106,425**	**108,727**	**108,746**
72	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	**103,323**	**104,933**	**104,942**
73	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	**110,492**	**112,599**	**112,615**
74	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UNION CAPITAL **	15/11/93	23/04/25	6,482	**105,970**	**101,768**	**101,784**
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75	**FCP AXIS AAA**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	**115,670**	**118,558**	**118,576**
76	**FCP HELION MONEO**	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	**107,952**	**110,531**	**110,550**
77	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	**112,925**	**115,309**	**115,328**
78	**FCP SMART CASH**	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	**108,590**	**104,316**	**104,335**
79	**FCP GAT OBLIGATAIRE**	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	**1 083,461**	**1 107,406**	**1 107,589**
80	**FCP SMART CASH PLUS**	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	**10 779,263**	**11 041,421**	**11 043,450**
81	**FCP LEPTIS OBLIGATAIRE**	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	**105,974**	**108,518**	**108,538**
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82	**FCP HELION SEPTIM**	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	**111,308**	**113,954**	**114,097**
83	**FCP HELION SEPTIM II**	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	**107,643**	**110,381**	**110,695**
	SICAV MIXTES							
84	**ARABIA SICAV**	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	**69,397**	**72,395**	**72,491**
85	**SICAV BNA**	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	**121,639**	**138,543**	**138,363**
86	**SICAV SECURITY**	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	**17,981**	**18,360**	**18,367**
87	**SICAV CROISSANCE**	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	**347,731**	**358,078**	**358,375**
88	**STRATÉGIE ACTIONS SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	**2 470,331**	**2 615,435**	**2 614,929**
89	**SICAV L'INVESTISSEUR**	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	**69,738**	**70,079**	**69,965**
90	**SICAV AVENIR**	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	**55,724**	**56,163**	**56,121**
91	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	UNION CAPITAL **	17/05/99	23/04/25	2,055	**110,197**	**113,099**	**113,116**
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
92	**FCP IRADETT 50**	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	**11,126**	**11,302**	**11,304**
93	**FCP IRADETT CEA**	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	**17,949**	**20,385**	**20,354**
94	**ATTIJARI FCP CEA**	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	**19,243**	**21,397**	**21,399**
95	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	**16,771**	**18,379**	**18,369**
96	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	**104,941**	**105,848**	**105,764**
97	**FCP AL IMTIEZ**	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	**92,841**	**93,510**	**93,174**
98	**FCP AFEK CEA**	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	**96,021**	**97,692**	**97,450**
99	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	**113,771**	**117,166**	**117,137**
100	**UBCI - FCP CEA**	UNION CAPITAL **	22/09/14	17/04/25	3,885	**105,845**	**111,200**	**111,166**
101	**FCP SMART CEA**	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	**12,287**	**13,348**	**13,339**
102	**FCP BH CEA**	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	**105,749**	**110,990**	**110,967**
103	**FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	**84,284**	**95,234**	**95,197**
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
104	**FCP AMEN CEA**	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	**97,168**	**108,053**	**108,815**
105	**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	**128,126**	**134,287**	**134,484**
106	**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	**161,949**	**172,491**	**173,110**
107	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	**164,061**	**174,167**	**175,180**
108	**MAC CROISSANCE FCP**	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	**220,308**	**228,661**	**228,646**
109	**MAC EQUILIBRE FCP**	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	**202,935**	**209,566**	**209,608**
110	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	**199,122**	**207,593**	**208,138**
111	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	**29,858**	**33,150**	**33,225**
112	**MAC HORIZON 2032 FCP**	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	**11 520,927**	**11 736,005**	**11 772,924**
113	**FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES ***	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
114	**FCP AMEN SELECTION**	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	**104,448**	**115,311**	**116,185**
115	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	**5 640,928**	**5 970,485**	**6 082,038**
116	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	**11,495**	**12,071**	**12,184**
117	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	**181,073**	**191,487**	**192,765**
118	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	**12 473,115**	**13 723,242**	**13 782,548**
119	**FCP GAT PERFORMANCE**	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	**11 297,464**	**12 246,233**	**12 334,247**
120	**FCP JASMINS 2033**	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	**10 843,923**	**10 529,948**	**10 545,220**
121	**MAC HORIZON 2033 FCP**	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	**11 344,005**	**11 542,817**	**11 576,794**
122	**FCP FUTURE 10**	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	**10 896,061**	**10 553,119**	**10 564,496**
123	**FCP PROSPER + CEA**	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	**11,152**	**12,396**	**12,420**
124	**MAC FCP DYNAMIQUE**	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	**111,359**	**119,056**	**119,303**
125	**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	**100,084**	**105,617**	**106,223**
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126	**FCP INNOVATION**	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	**129,208**	**132,744**	**132,613**
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127	**FCP SMART TRACKER FUND**	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	**1 116,878**	**1 186,960**	**1 190,348**

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

Mise à jour le 28/04/2025

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

Mise à jour le 28/04/2025

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 ..Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

Mise à jour le 28/04/2025

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ér étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

Mise à jour le 28/04/2025

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMINS 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Mise à jour le 28/04/2025

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082- Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés parl'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Relance Appel à candidature aux postes d'Administrateurs Indépendants

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A relance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec Ia société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
    - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
    - Président directeur général, directeur général, directeur général–adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
    - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
    - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de Ia société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :
Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :
- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2,**
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante **(ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn)** au plus tard **le 19 MAI 2025** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

---

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ……., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro …… demeurant au ……., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Relance d'Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier du 01 mars 2022, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A relance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, et les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
    - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
    - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
    - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
    - Président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF ;

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :
Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :
- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1,**
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante **(ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn)** au plus tard **le 19 MAI 2025** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier Ia liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.
Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective.** L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.
La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

---

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe : GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ……., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro …… demeurant au ……., candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
«ENDA Tamweel 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne **« ENDA Tamweel 2025-1 »** selon les conditions suivantes :
Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars
Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;
- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est d'un montant de **50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- ***Dénomination de l'emprunt :*** « **ENDA Tamweel 2025-1** »
- ***Nature des titres* :** Titres de créance.
- ***Forme des titres* :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :
Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations **« ENDA Tamweel 2025-1 »** seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- ✓ *Taux fixe* : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ *Taux variable* : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- ✓ *Taux fixe* : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ *Taux variable* : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026.**

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :
Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.
La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale :
Les obligations de l'emprunt obligataire **« ENDA Tamweel 2025-1 »** sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A ;
- **4,093 années** pour la catégorie B.

Garantie :
Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :
En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859

Notation de l'emprunt :
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.
Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse « Tunisie Valeurs » en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 » est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence

Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.
L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.
Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.
Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **« ENDA Tamweel 2025-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :
La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-1154**, du document de référence « Enda Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2025** sous le n°**25-002** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance – Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

2025 – AS – 0437

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne d'Automobiles «STA S.A »

Siège social : ZI Borj Ghorbel – 2096 Ben Arous - Tunisie

La société Tunisienne d'Automobiles STA, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Mohamed AFFES et Mr Houssem KALLEL.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Note	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		368 848	202 615
Moins : amortissements -Immobilisations incorporelles		(197 179)	(194 279)
	IV.1	**171 670**	**8 336**
Immobilisations corporelles		21 346 517	21 149 306
Moins : amortissements -Immobilisations corporelles		(5 396 835)	(4 689 095)
	IV.2	**15 949 681**	**16 460 211**
Autres Immobilisations financières		4 131	4 131
Moins : provisions		-	-
	IV.3	**4 131**	**4 131**
Total des actifs immobilisés		**16 125 482**	**16 472 677**
Autres actifs non courants	IV.4	68 630	163 046
Total des actifs non courants		**16 194 112**	**16 635 723**
Actifs courants			
Stocks		73 799 649	40 403 328
Moins : Provisions - Stocks		(176 276)	(174 578)
	IV.5	**73 623 374**	**40 228 750**
Clients et comptes rattachés		2 940 279	6 030 225
Moins : Provisions - Clients		(65 460)	(44 477)
	IV.6	**2 874 819**	**5 985 748**
Autres actifs courants		5 999 743	2 822 760
Moins : provisions Autres actifs courants		(41 434)	(41 434)
	IV.7	**5 958 310**	**2 781 326**
Placement à c.terme et autres actifs financiers	IV.8	411 308	-
Moins : provisions		-	-
		411 308	**-**
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	7 965 319	3 504 276
Total des actifs courants		**90 833 129**	**52 500 099**
Total des actifs		**107 027 241**	**69 135 823**

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Reserve légale		1 178 856	971 240
Primes d'émission		2 109 000	2 109 000
Primes de fusion		8 595	8 595
Résultats reportés		1 944 689	2 806 551
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.10	**25 241 140**	**25 895 386**
Résultat de la période		5 823 031	1 345 754
Total des capitaux propres après résultat de la période		**31 064 171**	**27 241 140**
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Provisions	IV.11	101 660	101 660
Total des passifs non courants		**101 660**	**101 660**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	62 053 838	15 221 208
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	IV.13	183 071	160 300
Autres passifs courants	IV.14	1 112 553	1 481 564
Autres passifs financiers	IV.15	12 511 948	24 929 950
Total des passifs courants		**75 861 410**	**41 793 022**
Total des passifs		**75 963 070**	**41 894 683**
Total des capitaux propres et passifs		**107 027 241**	**69 135 823**

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	106 861 776	77 957 201
Autres produits d'exploitation	V.2	2 329 140	2 018 627
Total des produits d'exploitation		**109 190 916**	**79 975 827**
Charges d'exploitation			
Variation stocks	V.3	(33 396 322)	13 159 977
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	126 351 205	55 455 679
Autres Achats d'approvisionnements consommés	V.5	312 365	214 992
Charges de personnel	V.6	2 422 577	2 286 620
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.7	1 070 540	1 203 659
Autres charges d'exploitation	V.8	3 233 351	2 353 016
Total des charges d'exploitation		**99 993 716**	**74 673 943**
Résultat d'exploitation		**9 197 200**	**5 301 884**
Charges financières nettes	V.9	(1 572 486)	(3 548 518)
Produits des placements	V.10	167 985	93 258
Autres gains ordinaires	V.11	316	17 749
Autres pertes ordinaires	V.12	(86 986)	(49 779)
Résultat des activités ordinaires avant Impôt		**7 706 029**	**1 814 594**
Impôt sur les sociétés	V.13	(1 882 997)	(468 840)
Résultat des activités ordinaires après impôt		**5 823 031**	**1 345 754**
Résultat net de la période		**5 823 031**	**1 345 754**

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		**5 823 031**	**1 345 754**
Ajustements pour :			
● Amortissements & provisions	**V.7**	1 070 540	1 203 659
● Plus ou moins-value sur cession d'Immo.	**V.11**	-	-
● Reprise provisions	**V.7**	(178 055)	(204 168)
Variations des :			
● Variation des stocks	**VI.1-1**	(33 396 322)	13 159 977
● Variation des créances	**VI.1-2**	3 089 946	(3 682 790)
● Variation des Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	**VI.1-3**	22 771	32 250
● Variation des autres actifs	**VI.1-4**	(3 188 292)	103 192
● Variation des fournisseurs d'exploitation	**VI.1-5**	46 832 630	(23 911 174)
● Variation des autres dettes	**VI.1-6**	(547 695)	268 840
● Encaissements suite à la cession de placements courants		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**VI.1**	**19 528 556**	**(11 684 459)**
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
● Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.	**VI.2-1**	(363 444)	(80 627)
● Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.	**VI.2-2**	-	-
● Décaissements pour Acqu. Autres ANC	**VI.2-3**	(64 749)	-
Flux de trésorerie affectés à l'investissement		**(428 193)**	**(80 627)**
Flux de trésorerie liés au financement			
● Opérations sur le capital	**VI.3-1**	-	-
● Dividendes & autres distributions	**VI.3-2**	(2 000 000)	(4 600 000)
● Encaissements d'emprunts CCT&CMT	**VI.3-3**	37 883 515	100 049 346
● Remboursement d'emprunts CCT&CMT	**VI.3-4**	(50 122 834)	(82 967 965)
Flux de trésorerie affectés au financement		**(14 239 319)**	**12 481 381**
Variation de trésorerie		**4 861 044**	**716 295**
Trésorerie au début de la période	**VI.4-1**	3 504 276	2 787 980
Trésorerie à la clôture de la période	**VI.4-2**	8 365 319	3 504 276
Liquidités à l'actif du bilan		7 965 319	3 504 276
Concours bancaires au passif du bilan		-	-
Trésorerie selon le bilan		**7 965 319**	**3 504 276**
Ecart		**(0)**	**(0)**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Revenus	106 861 775,601	77 957 200,540	Coût d'achat des marchandises vendus	93 267 247,940	68 830 647,638			
Autres produits d'exploitation	2 329 139,987	2 018 626,790						
Production	109 190 915,588	79 975 827,330	Achats consommés	93 267 247,940	68 830 647,638	Marge commerciale	15 923 667,648	11 145 179,692
Marge commerciale	15 923 667,648	11 145 179,692	Autres charges externes (Hors impôts & taxes)	2 450 286,525	1 737 499,766			
Sous total	15 923 667,648	11 145 179,692	Sous total	2 450 286,525	1 737 499,766	Valeur ajoutée brute	13 473 381,123	9 407 679,926
Valeur ajoutée brute	13 473 381,123	9 407 679,926	Impôts et taxes	457 824,015	287 775,978			
			Charge de personnel	2 407 961,584	2 279 310,408			
Sous total	13 473 381,123	9 407 679,926	Sous total	2 865 785,599	2 567 086,386	Excédent brut d'exploitation	10 607 595,524	6 840 593,540
Excédent brut d'exploitation	10 607 595,524	6 840 593,540	Charges financières nettes	1 796 569,935	3 854 152,554			
Autres gains ordinaires	315,666	17 749,183	Dotation aux amortissements & aux provisions	1 070 539,638	1 203 659,372			
Produits financiers	365 162,748	385 963,409	Autres pertes ordinaires	399 935,852	371 900,457			
			Impôt sur les bénéfices	1 882 997,120	468 839,820			
Sous total	10 973 073,938	7 244 306,132	Sous total	5 150 042,545	5 898 552,203	Résultat des activités ordinaires	5 823 031,393	1 345 753,929
Résultat des activités ordinaires	5 823 031,393	1 345 753,929	Eléments extraordinaires	0,000	0,000		5 823 031,393	1 345 753,929
				0,000	0,000	Résultat net de l'exercice	5 823 031,393	1 345 753,929

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Automobiles, STA, est le concessionnaire officiel de la marque CHERY en Tunisie et des camions DAEWOO, opérant sur le marché tunisien depuis mai 2014.

La société Tunisienne d'Automobiles a pour objet l'importation, et la commercialisation en détail des véhicules CHERY et les camions TATA DAEWOO, de toutes les pièces de rechange des dites marques, ainsi que le service après-vente (SAV).

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 19 (paragraphe 09), les faits marquants de l'exercice allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1. Renouvellement du contrat avec CHERY

Le contrat liant la Société Tunisienne d'Automobiles (STA-SA) à la marque CHERY a été renouvelé jusqu'en 2027. Ce renouvellement reflète la solidité du partenariat ainsi que la réussite des collaborations précédentes entre les deux entités.

2. Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire n°01/2024, tenue le 27 juin 2024, a approuvé la distribution de dividendes à hauteur de 2 000 000 DT, soit 1 DT par action pour un total de 2 000 000 actions. Le paiement effectif a eu lieu le 24 juillet 2024.

3. Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 s'élève à 106 861 776 DT, contre 77 957 201 DT à la clôture de l'exercice 2023, enregistrant ainsi une croissance notable de 37,08 %.

4. Positionnement sur le marché national

La STA s'est positionnée au sixième rang national dans le secteur automobile, atteignant une part de marché de 5,15 % à la fin de l'exercice 2024.

5. Dynamique du marché des véhicules chinois et performance de CHERY

Le marché tunisien des véhicules d'origine chinoise a enregistré une croissance soutenue en 2024, atteignant 7 760 unités vendues contre 5 044 en 2023, soit une augmentation de 35 %.

Dans ce contexte favorable, la marque CHERY s'est particulièrement illustrée en doublant ses ventes, passant de 1 073 unités en 2023 à 2 149 en 2024. Cette performance remarquable lui permet de consolider sa deuxième position sur le segment des marques chinoises les plus vendues en Tunisie.

CHERY s'affirme ainsi comme l'une des marques les plus dynamiques du marché local, bénéficiant d'une notoriété croissante et d'une forte adhésion des consommateurs.

Ces résultats traduisent une année 2024 particulièrement positive sur les plans financier et commercial pour la STA-SA et ses partenaires.

Remarque : Aucun changement d'estimation n'a été constaté entre les montants présentés dans les états financiers de l'exercice en cours et ceux figurant dans les états financiers annuels précédents.

III. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

III.1 Référentiel comptable

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis par le Conseil d'Administration de la société " STA" conformément aux normes et principes comptables tels que définis par la loi 96-112 du 30/12/96 relative au système comptable des entreprises. Aucune divergence significative n'est de nature à altérer l'intelligibilité et la fiabilité de ces états. Les conventions de base ont été respectées.

III.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2024. L'exercice s'étale du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique.

Les états financiers sont établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation du fait que la société n'a ni l'intention ni l'obligation de cesser ou de réduire ses activités.

La société a opté pour le modèle autorisé pour l'établissement de l'Etat de résultat et de l'Etat des Flux de Trésorerie.

III.3 Unité monétaire

Les états financiers de la société "Société Tunisienne d'Automobiles" sont établis en dinar Tunisien

III.4 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition est inférieure à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés qui y sont liés profiteront à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat de l'exercice de leur engagement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-492 du 25 février 2008.

Licences Logiciels ERP Navision Dynamics	33,33%
Logiciels :	33,33%
Construction :	5%
Matériels et outillages industriels :	15%
Matériels de Transport :	20%
Installations générales Agencements, Aménagements, Divers (IGAAD) :	10%
Mobiliers et Matériels de Bureaux :	20%
Matériels Informatique	33,33%

III.5 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « STA » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

- **Stocks Pièces de Rechanges :**

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments) en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- **Stocks de véhicules neufs :**

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock des véhicules neufs est la méthode du coût individuel.

- **Stocks en transit et encours de dédouanement :**

En se référant aux incoterms, adoptés par la société STA, les achats en transit et encours de dédouanement doivent être comptabilisés parmi les stocks de pièces de rechange et des véhicules neufs lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à la société.

Les stocks en transit et encours de dédouanement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments).

- **Provisions sur stock pièces de rechange :**

La politique de provisionnement du stock pièces de rechange de la société STA, tient compte de la période de garantie CHERY qui est de 5 ans. Cette politique est la suivante :

- Aucune provision n'est constatée sur le stock PR non mouvementé pendant une période inférieure à quatre ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 25% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre quatre ans et cinq ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre cinq ans et six ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période supérieure à Six ans depuis la date de création de la fiche pièce.

- **Provisions sur le stock les véhicules neufs « V.N »**

La politique de provisionnement des véhicules neufs de la société STA est la suivante :

Aucune provision n'est constatée sur le stock VN non vendus pendant une période inférieure à deux ans depuis la date de débarquement.

- Un taux de provision de 20% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période qui varie entre deux ans et trois ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de provision de 40% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période qui varie entre trois ans et quatre ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de provision de 60% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période supérieure à 5 ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de 100% est pratiqué sur les VN non vendues et dont le prix de revient sur le marché est inférieur à leur coût de revient.

La société provisionne pour la différence entre le prix de vente et le coût de revient les stocks de véhicules non vendus et dont la valeur sur le marché s'est dépréciée.

Pour les véhicules de démonstration la société a appliqué une provision sur la différence entre le prix de vente et le coût d'achat net après ristourne accordée sur test drive. Le taux de provision appliqué est de 13% pour les acquisitions 2022.

III.6 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé au passif du bilan dans la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année ainsi que les charges financières échues et non payées de la période est constatée parmi les passifs financiers courants.

III.7 Les frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques ; tels que les frais de

marketing pour lancement de nouveaux modèles de véhicules sur le marché tunisien, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les charges à répartir et les frais préliminaires sont résorbés selon le mode linéaire sur trois ans.

III.8 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Conseil d'Administration de la société STA a pris décision que les ventes se font au comptant.

Les soldes créances clients qui figurent dans les états financiers sont principalement relatifs aux marchés conclus avec les organismes publics et les organismes financiers (banques et leasing)

La société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances, et constate des provisions pour les créances jugées douteuses. La politique de provisionnement des créances douteuses de la société STA est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure à une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice pour les clients ordinaires.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à deux années à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice pour les marchés publics.

III.9 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Cette dernière peut, dans certains cas, faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel à un jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la sortie des ressources est probable.

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus regroupent le chiffre d'affaires net de toutes remises, rabais et ristournes accordés.

Les ventes de véhicules ou de pièces de rechange par l'entreprise sont constatées à la date de livraison, date de transfert à l'acheteur des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les revenus sont présentés distinctement en fonction de leur régime en matière de la TVA ou dans certains cas selon leur nature.

III.11 Les gains et les pertes éventuels provenant des éléments tels que les coûts de garantie, les réclamations, les pénalités ou pertes éventuelles :

Les garanties sont accordées aux clients sur certains équipements. En l'absence de base fiable d'estimation des frais ayant trait qui pourront être engagés, et qui sont couverts en partie par le constructeur des châssis, aucune provision n'est constituée à juste titre.

La société ne prend en charge aucune réparation sauf celles remboursées par le constructeur, les garanties approuvées par le constructeur sont comptabilisées au cours de l'exercice de l'accord de remboursement.

III.12 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change :

La société procède à des achats à terme de devises afin de se préserver contre les risques de change.

III.13 Les méthodes de comptabilisation des opérations conclues en monnaies étrangères :

La société enregistre les opérations libellées en monnaies étrangères au cours de change de la date de la transaction.

À la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.14 Régime fiscal

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun et à l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS, le taux appliqué à partir de 2019 est de 35%. Ce taux sera ramené à 20% suite à son introduction en bourse. Elle est aussi soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 3%.

III.15 Note sur les évènements postérieurs à la clôture des états financiers

Par ailleurs, aucun autre événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de la clôture jusqu'à ce jour.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Licences	25 148	25 148
Logiciels	343 700	177 467
Total immobilisations incorporelles brutes	**368 848**	**202 615**
Amortissements -Immobilisations incorporelles	(197 179)	(194 279)
Total immobilisations incorporelles nettes	**171 670**	**8 336**

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Terrains	10 102 073	10 102 073
Construction	8 344 559	8 344 559
IGAA Construction: SHOW ROOM SFAX	108 891	108 891
Matériels et Outillages	1 015 175	959 703
Matériels de Transport	657 404	657 404
Installations générales, agencements et aménagements	718 462	635 091
Equipement de Bureau	201 931	198 753
Matériels Informatique	198 022	142 833
Total immobilisations corporelles	**21 346 517**	**21 149 306**
Amortissements -Immobilisations corporelles	(5 396 835)	(4 689 095)
Total immobilisations corporelles nettes	**15 949 681**	**16 460 211**

IV.3 Autres Immobilisations financières (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Cautionnements	4 131	4 131
Immobilisations financières brutes	**4 131**	**4 131**
Provision pour dépréciation	-	-
Immobilisations financières nettes	**4 131**	**4 131**

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à répartir	21 384	57 550
Frais préliminaires	206 412	287 297
Résorptions cumulées	(159 165)	(181 801)
Total autres actifs non courants nets	**68 630**	**163 046**

NOTES EXPLICATIVES (IV.1- IV.2) / (IV.4)

1. Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Amortis. Cumulés au 31/12/2023	Dotations	Reprise	Amortis. Cumulés au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2023
Concessions, brevets & licences	25 148			25 148	(16 812)	(2 887)		(19 699)	5 449	8 336
Logiciels	177 467	166 234		343 700	(177 467)	(13)		(177 480)	166 220	(0)
Total des immobilisations incorporelles	202 615	166 234	-	368 848	(194 279)	(2 900)	-	(197 179)	171 670	8 336
Terrains	10 102 073			10 102 073	-			-	10 102 073	10 102 073
Construction	8 344 559			8 344 559	(2 957 208)	(419 164)		(3 376 372)	4 968 187	5 387 351
IGAA Construction: SHOW ROOM SFAX	108 891			108 891	(61 787)	(10 566)		(72 353)	36 538	47 105
Matériels et Outillages	959 703	55 472		1 015 175	(661 969)	(96 774)		(758 743)	256 432	297 734
Matériels de Transport	657 404			657 404	(376 877)	(94 795)		(471 672)	185 732	280 527
IGAAD	633 647	83 372		717 019	(337 178)	(62 103)		(399 281)	317 737	296 469
Equipement de Bureau	198 753	3 178		201 931	(160 666)	(12 986)		(173 652)	28 279	38 087
Matériels Informatique	144 277	55 189		199 466	(133 412)	(11 351)		(144 762)	54 703	10 865
Total des immobilisations corporelles	21 149 306	197 210	-	21 346 517	(4 689 095)	(707 740)	-	(5 396 835)	15 949 681	16 460 211

2. Tableau de résorption des frais préliminaires et des charges à répartir au 31/12/2024

Rubrique	Taux	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions 31/12/2024	Valeur brute au 31/12/2024	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	Dotations 31/12/2024	Amortiss. Cumulés au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2023
Frais préliminaires	3 ans	504 763	-	504 763	363 101	125 044	488 145	16 619	141 663
Charges à répartir	3 ans	507 728	64 749	572 477	486 345	34 121	520 466	52 011	21 384
Total		1 012 492	64 749	1 077 241	849 446	159 165	1 008 611	68 630	163 046

IV.5 Stocks (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Stocks véhicules	21 550 696	18 005 451
Stocks pièces de rechanges	9 751 255	8 245 072
Stock en douane VN	40 877 172	14 152 804
Stock en douane PR	1 620 526	-
Total des stocks bruts	**73 799 649**	**40 403 328**
Provisions pour dépréciation STK	(176 276)	(174 578)
Total des stocks nets	**73 623 374**	**40 228 750**

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	1 921 163	2 959 946
Clients effets à recevoir	777 532	2 900 032
Clients factures à établir	241 584	170 247
Total des comptes clients bruts	**2 940 279**	**6 030 225**
Provisions sur Clients	(65 460)	(44 477)
Total des comptes clients nets	**2 874 819**	**5 985 748**

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs avances/Cde	41 434	41 434
Personnel - avances et acomptes	-	1 000
Retenue a la source/paiement clients Non parvenue	-	572
Report TVA	2 360 050	47 962
Report TFP	1 378	-
Etat report IS	557 290	1 195 424
Débours Carte grises	10 553	-
Divers-Produits à recevoir.	2 558 709	1 282 261
Débiteurs Divers	101 660	101 660
Charges constatées d'avance.	103 190	95 679
Intérêts constatés d'avance	276 033	56 768
Total des autres actifs courants bruts	**6 010 296**	**2 822 760**
Provisions des autres actifs courants	(41 434)	(41 434)
Total des autres actifs courants nets	**5 968 863**	**2 781 326**

IV.8 Placement à C.terme et autres actifs financiers (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Placement à court terme	400 000	-
Intérêts courus PL	11 308	-
Total	**411 308**	**-**

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Chèques en caisse	116 945	270 253
Chèque à l'encaissement	-	107 805
Effets à l'encaissement	145 701	-
TPE en caisse	2 396	4 356
Banques en dinars	7 390 679	2 928 575
Banques en EURO	1 460	1 460
Banques en USD	165 893	165 893
Régies d'avances et accréditifs.	126 663	-
Caisse	15 581	25 934
Total	**7 965 319**	**3 504 276**

IV.10 Capitaux propres (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	20 000 000	20 000 000
Reserve légale	1 178 856	971 240
Primes d'émission	2 109 000	2 109 000
Primes de fusion	8 595	8 595
Résultats reportés	1 944 689	2 806 551
Capitaux propres avant résultat	**25 241 140**	**25 895 386**
Résultat de l'exercice	5 823 031	1 345 754
Capitaux propres avant affectation	**31 064 171**	**27 241 140**

IV.11 Provisions (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques	101 660	101 660
Total des Provisions	**101 660**	**101 660**

NOTES EXPLICATIVES (IV.10)

1. **Tableau de variation des capitaux propres**

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime de fusion	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2023 avant affectation	**20 000 000**	**971 240**	**8 595**	**2 109 000**	**2 806 551**	**1 345 754**	**27 241 140**
Affectation et imputations (AGO N°01/2024 27/06/2024)		207 615			1 138 139	(1 345 754)	-
Distribution des Dividendes (AGO N°01/2024 27/06/2024)					(2 000 000)		**(2 000 000)**
Résultat au 31/12/2024						5 823 031	**5 823 031**
Soldes au 31/12/2024 avant affectation	**20 000 000**	**1 178 856**	**8 595**	**2 109 000**	**1 944 689**	**5 823 031**	**31 064 171**

2. **Résultat par Action**

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'action	2 000 000	2 000 000
Valeur Nominale	10	10
Bénéfice	5 823 031	1 345 754
Bénéfice par Action	**2,912**	**0,673**

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation étrangers	61 054 598	14 923 314
Fournisseurs d'exploitation locaux	681 399	87 660
Fournisseurs effets à payer	67 973	199 925
Fournisseurs d'immobilisations	132 851	5 308
Fournisseurs Factures non parvenues	117 018	5 001
Total des dettes fournisseurs	**62 053 838**	**15 221 208**

IV.13 Clients - avances et acomptes reçus sur commandes (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	183 071	160 300
Total des Avances clients	**183 071**	**160 300**

IV.14 Autres passifs courants (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients RRR à accorder	21 809	22 875
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires payer	99 945	936 640
Cont. Sociale de Solidarité à payer	245 608	61 153
CNSS	147 679	138 007
Créditeurs Divers	-	2 492
Charges à payer.	608 064	320 398
Total des autres passifs courants	**1 123 106**	**1 481 564**

IV.15 Autres passifs financiers (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'un an sur emprunts CMT	25 974	25 974
Crédit d'exploitation	8 921 257	-
Financement de lettre de crédit	3 555 870	24 716 446
Intérêts courus	8 847	187 530
Total des autres passifs financiers	**12 511 948**	**24 929 950**

V. Notes relatives à l'Etat de Résultat

V.1 Revenus (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes locaux de véhicules neufs	100 245 582	71 324 064
Ventes locaux de pièces de rechanges	5 537 987	5 718 117
Ventes Interne	305 329	262 701
Prestations de services	733 094	734 712
Prestations de services encours	71 337	(52 739)
RRR-Ventes locaux de pièces de rechanges	(9 746)	(6 779)
RRR à accorder	(21 809)	(22 875)
Total des revenus	**106 861 776**	**77 957 201**

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Subvention d'exploitation	24 679	22 373
Remb Garantie et Pub CHERY OVERSIDE	2 049 046	1 792 086
Produits des activités annexes	77 360	-
Reprise Provision sur stock	174 578	183 863
Reprise Provision Clients Douteux	3 477	20 305
Total des autres produits d'exploitation	**2 329 140**	**2 018 627**

V.3 Variation des stocks (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Variation de stock véhicules neufs	(30 269 613)	(13 977 628)
Variation de stock pièces de rechanges	(3 126 709)	817 651
Total des Variation des stocks	**(33 396 322)**	**(13 159 977)**

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Achats hors groupe de Pièces de rechange	775 484	758 177
Importations de pièces de rechanges	6 491 399	4 032 415
Importations de véhicules neufs	118 888 982	50 427 790
Achats Internes	305 329	262 701
RRR Obtenues	(109 989)	(25 404)
Total des achats d'approvisionnement	**126 351 205**	**55 455 679**

V.5 Autres Achats d'approvisionnements (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
SONEDE.	6 604	3 749
Electricités.	100 334	97 366
Les carburants : essence et gasoil.	114 181	48 239
Les fournitures d'atelier.	17 450	10 558
Les fournitures de bureau.	13 361	10 872
Les fournitures informatiques.	10 548	14 497
Les imprimes administratifs.	44 310	22 068
Frais divers CG	-	2 013
Divers.	5 576	5 630
Total des achats d'approvisionnement	**312 365**	**214 992**

V.6 Charges de personnel (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel.	2 056 792	1 956 593
Charges sociales légales.	338 879	317 098
Autres Charges Personnels	26 906	12 929
Total des charges de personnel	**2 422 577**	**2 286 620**

V.7 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 900	3 194
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	707 740	697 949
Résorption des frais préliminaires et des charges à répartir	159 165	181 801
Dotations aux provisions des stocks	176 276	174 578
Dotations aux provisions des créances clients	24 460	44 477
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	101 660
Total dotations aux amortissements et aux provisions	**1 070 540**	**1 203 659**

V.8 Autres charges d'exploitation (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Locations engins	7 636	14 206
Charges syndic	1 980	(300)
Entretien et réparations	131 050	239 992
Primes d'assurances.	117 164	110 795
Divers services extérieurs	166 695	91 784
Personnel extérieurs a l'entreprise.	1 090	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.	330 864	292 122
Publicité, publications, relations publiques.	457 646	328 286
Transports de biens et transports collectifs	30 444	26 755
Missions et réceptions.	88 347	21 471
Cadeaux à la clientèle	271 848	69 483
Dons et subventions	2 165	-
Voyages et déplacements.	29 790	4 700
Frais postaux	18 899	22 668
Frais et commissions bancaires	794 669	515 539
Jetons de présences	325 240	327 740
Impôts et taxes	457 824	287 776
Total des autres charges d'exploitation	**3 233 351**	**2 353 016**

V.9 Charges financières nettes (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur Crédit à court terme	1 145 650	2 634 707
Intérêts sur escompte effets	392 824	680 471
Intérêts sur découverts bancaires	102 060	505 796
Pertes de change	97 927	20 250
Pertes de change Latente	31 203	-
Gains de Change	(176 415)	(292 705)
Gains de change Latente	(20 763)	-
Total des charges financières nettes	**1 572 486**	**3 548 518**

V.10 Produits Financiers (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Produits financières	115 840	93 258
Produits des placements	52 144	-
Total des Produits des placements	**167 985**	**93 258**

V.11 Autres gains ordinaires (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Remboursement Assurance	-	15 938
Produits sur éléments non récurrents (exceptionnel)	316	1 811
Total autres gains ordinaires	**316**	**17 749**

V.12 Autres pertes ordinaires (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	61 807	2 755
Pénalité de retard	24 732	47 024
Pertes sur créances irrécouvrables inférieur à 100	447	-
Total autres pertes ordinaires	**86 986**	**49 779**

V.13 Impôt sur les sociétés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	1 637 389	407 687
Contribution sociale de solidarité (*)	245 608	61 153
Total impôt sur les sociétés	**1 882 997**	**468 840**

(*) La taxe sur la contribution sociale de solidarité a été prévue par l'article 53 de la loi n°66 du 18 décembre 2017 tel que modifié par l'article 22 de la loi des finances 2023, elle est égale à 3% du résultat soumise à l'impôt sur les sociétés.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

1. Variations des Stocks

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Stocks véhicules	21 550 696	18 005 451	**(3 545 245)**
Stocks pièces de rechanges	9 751 255	8 245 072	**(1 506 183)**
Stock en douane VN	40 877 172	14 152 804	**(26 724 368)**
Total	**73 799 649**	**40 403 328**	**(33 396 322)**

2. Variations des Créances clients

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients et comptes rattachés	1 921 163	2 959 946	**1 038 783**
Clients effets à recevoir	777 532	2 900 032	**2 122 500**
Clients factures à établir	241 584	170 247	**(71 337)**
Total	**2 940 279**	**6 030 225**	**3 089 946**

3. Variations des autres actifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs avances/Cde	41 434	41 434	-
Personnel - avances et acomptes	-	1 000	**1 000**
Retenue a la source/paiement clients Non parvenue	-	572	**572**
Etat report IS	557 290	1 195 424	**638 134**
Report TVA	2 360 050	47 962	**(2 312 088)**
Report TFP	1 378	-	**(1 378)**
Débiteurs Divers	101 660	101 660	-
Débours Carte grises	10 553		**(10 553)**
Divers-Produits à recevoir.	2 558 709	1 282 261	**(1 276 448)**
Charges constatées d'avance.	103 190	95 679	**(7 511)**
Intérêts constatés d'avance	276 033	56 768	**(219 266)**
Total	**6 010 296**	**2 822 760**	**(3 187 536)**
Ajustement pour intérêt courus sur placement courant	11 308	-	**(11 308)**
Total	**6 021 605**	**2 822 760**	**(3 198 845)**

4. Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs Etrangers	61 054 598	14 923 314	**46 131 283**
Fournisseurs Locaux	681 399	87 660	**593 739**
Fournisseurs d'exploitation effets à payer	67 973	199 925	**(131 953)**
Fournisseurs d'Immobilisations	132 851	5 308	**127 543**
Fournisseurs Factures non parvenues	117 018	5 001	**112 017**
Total	**62 053 838**	**15 221 208**	**46 832 630**

5. Variations Clients - avances et acomptes reçus sur commandes

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	183 071	160 300	**22 771**
Total des Avances clients	**183 071**	**160 300**	**22 771**

6. Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients RRR à accoder	21 809	22 875	**(1 065)**
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires payer	99 945	936 640	**(836 695)**
Cont Sociale de Solidarité 4% à payer	245 608	61 153	**184 455**
CNSS	147 679	138 007	**9 672**
Créditeurs Divers	-	2 492	**(2 492)**
Charges à payer.	608 064	320 398	**287 667**
Total	**1 123 106**	**1 481 564**	**(358 458)**
Ajustement pour intérêt courus sur cct	8 847	187 530	**(178 683)**
Total	**1 131 953**	**1 669 094**	**(537 142)**

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

1. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	166 234	8 660
Acquisitions d'immobilisations corporelles	197 210	71 967
Total	**363 444**	**80 627**

2. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
VB d'immobilisations corporelles cédées	-	(12 234)
AC d'immobilisations corporelles cédées	-	12 234
Total	**-**	**-**

3. Décaissements pour Acqu. Autres actifs non courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à répartir	64 749	-
Total	**64 749**	**-**

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

1. Opérations sur le capital

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Opérations sur le capital	20 000 000	20 000 000	-
Total	**20 000 000**	**20 000 000**	**-**

2. Dividendes et autres distributions

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dividendes et autres distributions	5 241 140	7 241 140	(2 000 000)
Total	**5 241 140**	**7 241 140**	**(2 000 000)**

3. Encaissement Emprunts LT et Emprunt CT

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BIAT-LC		15 676 868
UIB-FDD		18 287 587
AB-FD		3 920 118
UIB-FLC		58 498 717
AB-FDEV		3 666 056
UIB	18 392 104	
BIAT	7 361 611	
CDD-UIB	12 129 799	
Total	**37 883 515**	**100 049 346**

4. Décaissement Emprunts LT et Emprunt CT

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BIAT-LC		(22 311 934)
AB-FD		(3 920 118)
UIB-FDD		(18 287 587)
UIB-FLC		(38 448 327)
FDD-AB	(3 666 056)	
UIB	(34 886 625)	
BIAT	(1 000 000)	
CDD-UIB	(10 570 153)	
Total	**(50 122 834)**	**(82 967 965)**

VI.4 Variation de Trésorerie

1. Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Chèques en caisse	270 253	177 045
Chèque à l'encaissement	107 805	-
TPE en caisse	4 356	971
Banques en dinars	2 928 575	2 261 100
Banques en EURO	1 460	68 151
Banques en USD	165 893	249 151
Caisse	25 934	31 564
Total	**3 504 276**	**2 787 980**

2. Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Placements bancaires	400 000	-
Chèques en caisse	116 945	270 253
Chèque à l'encaissement	-	107 805
Effets à l'encaissement	145 701	-
TPE en caisse	2 396	4 356
Banques en dinars	7 390 679	2 928 575
Banques en EURO	1 460	1 460
Banques en USD	165 893	165 893
Régies d'avances et accréditifs.	126 663	-
Caisse	15 581	25 934
Total	**8 365 319**	**3 504 276**

VII. Autres notes complémentaires

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes décidés par l'AGO N°01/2024 du 27 Juin 2024 s'élèvent à 2. 00.000 DT, soit 1 DT par action (avec un nombre total des actions de 2 000 000) ont été payés le 24 juillet 2024.

VII.2 Crédit à Court terme

Type de Crédit	Objet	Date Début	Date Fin	Nature de Crédit	Montant Principal de Crédit	Au 31/12/2024						
						Solde au 31/12/2023		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2024	
						Échéance à +1 an	ECHEANCE-1AN	Nouveau Emprunt	Remboursement	Reclassement	Échéance à +1 an	ECHEANCE-1AN
Emprunt VIVO ENERGY Tunisie	Matériels Industriel	01/01/2017	31/12/2023	VIVO ENERGY Tunisie	130 000	-	25 974				-	**25 974**
CCT	FDD-AB	22/12/2023	05/01/2024	FIN DEVISE USD	3 666 056	-			(3 666 056)		-	-
CCT	UIB	02/11/2023	02/01/2024	CREDIT RELAIS N°560667	3 385 000	-	3 385 000		(3 385 000)		-	-
CCT	UIB	02/11/2023	02/02/2024	CREDIT RELAIS N°560668	3 385 026	-	3 385 026		(3 385 026)		-	-
CCT	UIB	30/11/2023	29/02/2024	CREDIT RELAIS N°589804	3 840 408	-	3 840 408		(3 840 408)		-	-
CCT	BIAT	07/12/2023	07/03/2024	LD2335602920	1 000 000	-	1 000 000		(1 000 000)		-	-
CCT	UIB	13/12/2023	13/03/2024	CREDIT RELAIS N°596415	5 488 097	-	5 488 097		(5 488 097)		-	-
CCT	UIB	15/12/2023	04/03/2024	CREDIT RELAIS N°596408	3 951 859		3 951 859		(3 951 859)			-
CCT	UIB	29/02/2024	15/03/2024	CREDIT RELAIS N°668092	1 840 408			1 840 408	(1 840 408)			-
CCT	UIB	07/03/2024	07/04/2024	CREDIT RELAIS N°690357	3 951 859			3 951 859	(3 951 859)			-
CCT	UIB	13/03/2024	13/05/2024	CREDIT RELAIS N°694492	5 488 097			5 488 097	(5 488 097)			-
CCT	CDD-UIB	23/04/2024	23/07/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°722884	1 738 310			1 738 310	(1 738 310)			-
CCT	CDD-UIB	20/05/2024	20/08/2025	CREDIT DIRECT DOUANE N°744574	1 737 141			1 737 141	(1 737 141)			-
CCT	CDD-UIB	12/07/2024	12/10/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°799198	2 687 164			2 687 164	(2 687 164)			-
CCT	CDD-UIB	23/08/2024	23/11/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°822045	1 307 316			1 307 316	(1 307 316)			-
CCT	CDD-UIB	12/09/2024	12/12/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°830999	3 100 221			3 100 221	(3 100 221)			-
CCT	BIAT	26/11/2024	26/02/2025	LD2433120244	2 370 538			2 370 538	-			**2 370 538**
CCT	BIAT	29/11/2024	28/02/2025	LD120240074701	1 705 074			1 705 074	-			**1 705 074**
CCT	UIB	04/12/2024	25/12/2024	CREDIT RELAIS N°876398	3 555 870			3 555 870	(3 555 870)			-
CCT	BIAT	04/12/2024	04/03/2025	LD2433995820	3 286 000			3 286 000	-			**3 286 000**
CCT	CDD-UIB	11/12/2024	11/03/2025	CREDIT DIRECT DOUANE N°879890	1 559 646			1 559 646	-			**1 559 646**
CCT	UIB	25/12/2024	25/01/2025	CREDIT RELAIS N°885269	3 555 870			3 555 870	-			**3 555 870**
				Total	**62 729 961**	-	**24 742 420**	**37 883 515**	**(50 122 834)**	-	-	**12 503 101**

VIII. Notes sur les parties liées

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39, Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la société "SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES" à savoir

VIII.1 Identification des parties liées :

Parties	Actionnaires	Types de liaisons par rapport à STA SA	
		Fournisseurs	Clients
AMMAR MARZOUGUI	X		X
MAHFOUDH BAROUNI	X		X
STE CME		X	X
STE CHAABANE ET CIE		X	X
STE HOTEL PALACE	X	X	X
CONSORTIUM IMMO MAGHREBI	X		X

VIII.2 Transactions avec les parties liées

La politique de fixation des prix adoptée entre les parties liées est conforme aux pratiques du marché

1. Les charges engagées avec des sociétés liées et les dettes rattachées :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Charges de l'exercice 31/12/2024	Charges de l'exercice 31/12/2023
ACHAT	Prix de marché	Dirigeant commun	CME	Achat PR	-	50

2. Les produits constatés avec des sociétés et des parties liées et les créances rattachées

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Produits de l'exercice 31/12/2024	Produits de l'exercice 31/12/2023
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CME	Service après-vente	13 679	17 857
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	VN	131 130	-
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	Service après-vente	82 083	75 831
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES	Service après-vente	4 769	566
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE HOTEL PALACE	Service après-vente	2 057	-
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	MAHFOUDH BAROUNI	Service après-vente	2 237	269
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	AMMAR MARZOUGUI	Service après-vente	1 592	269

3. Soldes avec les parties liées

Tiers	31/12/2024	31/12/2023
STE CHAABANE ET CIE	123 337	52 293
CONSORTIUM IMMO MAGHREBI	235	-
AMMAR MARZOUGUI	1 592	-
	125 164	**52 293**

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

4.1 Rémunérations servies aux dirigeants :

La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration N°03/2018 en date du 21 Novembre 2018.

La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 129 240 dinars et une prime annuel brut de 18 460 dinars. La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 147 700 dinars.

Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration N°02/2021 en date du 25 Juin 2021. La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 144 565 dinars.

La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 144 565 dinars.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

Les obligations et engagements de la société « STA S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars		Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil	
Avantages à court terme :		Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
-	Indemnité / Rémunération	184 615	184 615	**292 265**	-		
-	Jetons de présence			-	-	153 125	153 125
Total		**184 615**	**184 615**	**292 265**	**-**	**153 125**	**153 125**

4.2 Rémunérations servies aux administrateurs :

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2024, tels que fixés par le Conseil d'Administration lors de sa séance n°1/2025 du 27/02/2025, s'élèvent à un montant total de 337 740 dinars. Ce montant figure au passif du bilan et se décompose comme suit :

a) Montant brut à accorder au Président du Conseil d'Administration :184 615 dinars (constaté en charges à payer pour l'exercice 2024).

b) Jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration :153 125 dinars (constatés en charges à payer pour l'exercice 2024).

4.3 Rémunérations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit :

Les rémunérations des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024, constatées en charges à payer, est de 17 750 dinars.

IX. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Bénéficiaire ou origine				Provisions	Observations	Valeur Totale
	Tiers	P.D.G	Entreprises liées	Associés			
1 - Engagements donnés aux tiers							
a- Garanties personnelles							
* cautionnement							
b- Garanties réelles							
* Hypothèques	UIB					Terrain d'une superficie total de 50000m² objet des TF N°82618 dénommé Saif 1 et TF N°82619 dénommé Saif 2	38 000 000
* Nantissement	BNA					Fonds de commerce et des équipements	5 000 000
c- Effets escomptés et non échus							
d- Créances à l'exportation mobilisés							
Total	-	-	-	-	-	-	**43 000 000**
2 - Engagements reçus par l'entreprise							
a- Garanties personnelles							
* caution sur crédits bancaires							
* Aval							
* caution sur financement leasing							
b- Garanties réelles							
* Hypothèques							
* Nantissement							
c- Effets escomptés et non échus							-
	UIB						7 624 279
d- Créances à l'exportation mobilisées							
Total	-	-	-	-	-	-	**7 624 279**
3 - Engagements réciproques							
*emprunts obtenus et non encore encaissés							
*Intérêts sur emprunts en cours							
*Crédit documentaire							
	BNA						3 725 772
	BIAT						20 804 005
	AB						10 381 592
	UIB						21 317 678
*Opération de portage							
* caution sur engagement par signature							-
	BNA						171 800
	BIAT						1 652 329
*commande d'immobilisations							
Total	-	-	-	-	-	-	**58 053 174**
Total Général	-	-	-	-	-	-	**108 677 454**

X. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation				
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais D'administration	Autres Charges	Pertes ordinaires
Achats de marchandises consommés	**92 954 883**					
-Achats de marchandises	126 351 205	126 351 205				
-Variation de stocks de marchandises	(33 396 322)	(33 396 322)				
Achats d'approvisionnements consommés	**312 365**	15 621		296 744		
Charges de personnel	**2 422 577**	971 674	412 542	1 038 361		
Dotations aux amortissements et aux provisions	**1 070 540**	167 509,614	60 891,122	482 238,817	359 900	
Autres charges d'exploitation	**3 233 351**					
-Services extérieurs	**423 560**	2 131		128 919	292 510	
-Autres services extérieurs	**2 351 967**	121 811	762 103	579 480	888 573	
-Impôts, taxes et versements assimilés	**457 824**	313 462		126 166	18 016	180
Charges financières nettes	**1 572 486**	1 077 602		494 884		
Autres pertes ordinaires	**86 986**					86 986
Impôts sur les bénéfices	**1 637 389**					1 637 389
Contribution sociale de solidarité	**245 608**					245 608
	103 536 184	**95 624 694**	**1 235 536**	**3 146 792**	**1 558 999**	**1 970 163**

DECOMPTE FISCAL

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL				31/12/2024
RÉSULTAT NET COMPTABLE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES (avant impôt)				5 823 031,393
REINTEGRATIONS				
Charges non déductibles				**2 351 791,664**
- Charges relatives aux résidences secondaires, avions et bateaux de plaisance ne faisant pas l'objet de				
- Charges relatives aux véhicules de tourismes d'une puissance supérieur à 9 CV ne faisant pas l'objet de				
- Cadeaux et frais de réception non déductibles				
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	123 480 791	20 000		340 195,268
- Commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires er rémunérations de				
- Dons et subventions non déductibles				
- Dons et subventions excédentaires	123 480 791	246 962		0,000
- Abandon de créances non déductibles				
- Pertes de change non réalisées				31 203,180
- Gains de change non réalisés antérieurement non imposés				0,000
- Autres charges non déductibles				10 677,540
- Taxe de voyages				180,000
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles				86 538,556
- Impôt sur les bénéfices				1 637 388,800
- Contribution sociale de Solidarité				245 608,320
Amortissements				**11 901,310**
- Amortissements non déductibles relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation				11 901,310
- Amortissements non déductibles relatifs aux actifs d'une valeur >= à 5.000 dinars payée en espèces				
- Partie des amortissements ayant dépassé la limite autorisée par la législation en vigueur				
- Partie des amortissements correspondant à une période inférieure à la période autorisée par la législation en vigueur, pour les immobilisations acquises dans le cadre d'un contrat de leasing ou d'ijara				
Provisions				**200 735,101**
- Provisions non déductibles				0,000
- Provisions déductibles pour créances douteuses (autres que celles constituées par les établissements de crédit)				24 459,524
- Provisions déductibles pour dépréciation des stocks destinés à la vente				176 275,577
Produits non comptabilisés ou insuffisamment comptabilisés				**0,000**
- Intérêts non décomptés relatifs aux comptes courants associés et aux créances non commerciales				
- Intérêts insuffisamment décomptés relatifs aux comptes courants associés et aux créances non commerciales				
- Plus value de cession des actifs non comptabilisée				
- Plus value de cession des actifs insuffisamment comptabilisée				
TOTAL DES REINTEGRATIONS				**2 564 428,075**
DEDUCTIONS				
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution				3 476,600
- Amortissements excédentaires réintégrés aux résultats des années antérieures				
- Gains de change réintégrés aux résultats des années antérieures				0,000
- Gains de change non réalisés				20 762,838
- Pertes de change antérieurement constatées				0,000
TOTAL DES DEDUCTIONS				24 239,438
Nature resultat fiscal (avant déduction des provisions)				**B**
RÉSULTAT FISCAL (avant déduction des provisions)				**8 363 220,030**
Cas Résultat Fiscal bénéficiaire				
Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	Limite déductible	4 181 610		
- Provisions pour créances douteuses				
- Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente				176 275,577
- Prov° pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse				
- Prov° pour risuqes d'exégibilité des engagements techniques(companies d'assurances)				
RÉSULTAT FISCAL après déduction des provisions				**8 186 944,453**
Déduction de la moins value provenant de la levée de l'option par les salariés de souscription au capital des				
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des amortissements				**8 186 944,453**
Déduction des amortissements différés et déficits réportés				
- Réintégration des amortissements de l'exercice				
- Déduction des déficits reportés				
- Déduction des amortissements de l'exercice				
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires				
RÉSULTAT FISCAL après déduction des provisions, des déficits et amortissements différés				**8 186 944,453**
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation				**8 186 944,453**
Bénéfice servant de base pour la détermination de la quote-part des bénéfices provenant de				8 186 944,453
Déduction des bénéfices provenant de l'exploitation				
- Au titre de l'exportation	Pourcentage du CA à l'export		0,00%	
- Au titre du développement régional				
- Au titre du développement agricole				
- Autres déductions	Avec minimum d'impôt		0%	0,000
	Sans minimum d'impôt		0%	0,000
		Total		0,000
Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation				**8 186 944,453**
- Déductions des revenus réinvestis	Avec minimum d'impôt	0,000		0,000
	Sans minimum d'impôt	0,000		
- Réintégration du cinquième de la plus-value provenant d'opérations de fusion, scission ou d'opérations d'apport				
Résultat Imposbale				**8 186 944,453**
Cas déficitaire				
- Exercice _____			0,000	
Totaux	0,000	0,000	0,000	0,000
- Déduction des amortissements de l'exrcice				0,000
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires				0,000
RÉSULTAT FISCAL (déficit reportable)				**0,000**
			IS 20%	
BENEFICES FISCAL AVANT DEDUCTION			8 186 944	8 186 944,453
BENEFICES FISCAL IMPOSABLE			8 186 944	8 186 944,453
IMPOT SUR LES SOCIETES			1 637 389	**1 637 388,800**
Minimum d'impôt de l'article 12 de la loi 89-114 portant promulgation du CIRPP - IS				
Minimum d'impôt calculé sur le Bénéfice fiscal avant déduction (DT) (15%)			8 186 944	0,000
Minimum de l'article 49 § II du CIRPP-IS calculé sur le CA - TTC				
- Chiffre d'affaires local HTVA			0	
- Chiffre d'affaires local TTC soumis au minimum d'impôt (DT) de 0,2% avec un minimum de			123 480 791	246 961,582
- Chiffre d'affaires local réalisé de la commercialisation de produits ou de services soumis au			0	0,000
- Chiffre d'affaires total à l'exportation soumis au minimum de 0,1% (DT) avec un minimum			0	0,000
- Chiffre d'affaires total TTC				
- Minimum d'impôt : MAX (Somme des Min d'impôt sur le Chiffre D'affaires TTC ; 500)				**246 961,582**
IMPOT SUR LES SOCIETES DU				**1 637 388,800**
- Excédents antérieurs				1 195 424,120
- Acomptes provisionnels payés				0,000
- Retenues à la source				999 097,227
- Avance au taux de 10% sur les produits importés				157,077
- Déduction de 10% du montant des salaires, traitements et avantages en nature revenant aux recrutés au cours des				0,000
- Montant restitué de l'IS				0,000
Reste P: à payer R: à reporter			**R**	**-557 289,624**
Contribution Sociale de Solidarité				**245 608,320**

RAPPORT GENERAL

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Tunis, le 15/04/2025

Messieurs les Actionnaires de la société
STA-S. A
Zone Industrielle Borj Ghorbel – 2096 Ben
Arous - Tunisie

I. Rapport sur l'Audit des Etats Financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes des exercices 2023, 2024 et 2025 qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Société Tunisienne d'Automobiles** » STA-S. A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **31 064 171 DT** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant **à 5 823 031 DT.**

Ces Etats financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration N°1/2025 du 27 février 2025.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions
Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. **Prise en compte des revenus**

a) **Risques identifiés**

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 106 861 776 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat (se référer à la Note V.1 Revenu des états financiers). Ils sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs et comptabilisés au prix de vente hors TVA, net des réductions commerciales consenties par la Société. Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant (engagées et restant à engager) est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

b) **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises et des prestations de services, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des coûts à encourir par la Société après la vente des véhicules neufs (notamment au titre des garanties et des entretiens gratuits accordés aux clients) ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

2. **Évaluation des stocks**

a) **Risques identifiés**

Les stocks de la Société se composent essentiellement de véhicules neufs, de pièces de rechange, de fournitures consommables (lubrifiants, produits de peinture, etc.) et de travaux en cours. Leur valeur nette s'élève à **73 799 649 DT** au 31 décembre 2024 DT et ils représentent environ 69% du total des actifs.

Comme il est plus amplement indiqué dans la Note IV.5 des états financiers, les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que des frais de transport, manutention, assurance, transit et autres coûts directement attribuables à leur acquisition, et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires, **ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure**. Les principales méthodes de valorisation appliquées par la Société à ses stocks de marchandises sont le coût individuel (ou spécifique) pour les véhicules neufs et le coût unitaire moyen pondéré pour les pièces de rechange.

Il existe donc un risque de surévaluation du stock du fait que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains articles, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation du stock suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination du coût d'entrée.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée des articles en stock, en particulier les véhicules neufs, sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et appliquées correctement, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les valeurs nettes de réalisation et identifier les articles qui doivent être dépréciés. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles internes et systèmes d'information mis en place par la Société pour la gestion physique et comptable de ses stocks ;
- Assisté à l'inventaire physique des différentes catégories de stocks (véhicules neufs, pièces de rechange, fournitures consommables et travaux en cours) ;
- Vérifié que les stocks de fin de période incluent les marchandises en transit et les articles conservés chez des tiers mais qui sont la propriété de la Société, et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle aux clients ;
- Vérifié, pour un échantillon d'articles, que les coûts d'acquisition ont été déterminés correctement et que les prix d'achat des articles importés ont été convertis en dinars tunisiens en appliquant le cours de change à la date de la transaction ou le cours de change prévu dans le contrat d'achat des devises à terme (en cas de couverture de la transaction) ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition des stocks sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées ;
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies sur les stocks dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts

d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y alieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes	
Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et l'Audit SARL	**SOCIETE 3A CONSULTING**
Mohamed AFFES	**Houssem KALLEL**

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Tunis, le 15/04/2025

Messieurs les Actionnaires de la société

STA-S. A

Zone Industrielle Borj Ghorbel – 2096 Ben Arous - Tunisie

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nos travaux ont révélé l'existence des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice 2024 :

A. Transactions et opérations avec les parties liées

- **Les ventes et prestations de services :**

La société TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » a réalisé au cours de l'exercice 2024 des ventes de marchandises et prestations de services (véhicules, pièces de rechanges et prestations de services) pour les sociétés liées suivantes :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Produits de l'exercice 31/12/2024	Produits de l'exercice 31/12/2023
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CME	Service après-vente	**13 679**	**17 857**
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	VN	**131 130**	**-**
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	Service après-vente	**82 083**	**75 831**
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES	Service après-vente	**4 769**	**566**
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE HOTEL PALACE	Service après-vente	**2 057**	**-**
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	MAHFOUDH BAROUNI	Service après-vente	**2 237**	**269**
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	AMMAR MARZOUGUI	Service après-vente	**1 592**	**269**

- **Les charges engagées avec des sociétés liées et les dettes rattachées :**

La société TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » a réalisé au cours de l'exercice 2024 des achats auprès des sociétés liées suivantes :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Charges de l'exercice 31/12/2024	Charges de l'exercice 31/12/2023
ACHAT	Prix de marché	Dirigeant commun	CME	Achat PR	-	-50

- **Soldes avec les parties liées**

Tiers	31/12/2024	31/12/2023
STE CHAABANE ET CIE	123 337	52 293
CONSORTIUM IMMO MAGHREBI	235	-
AMMAR MARZOUGUI	1 592	-
	125 164	**52 293**

II. Les Emprunts

Le conseil d'Administration n°01/2025 du 27 février 2025 autorise le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de contracter des emprunts auprès des banques suivantes :

Banque	Montant autorisé (en dinars)	Détails spécifiques
Amen Banque	13 000 000	-
BIAT	52 500 000	Dont 30 000 000 réservés pour l'achat de voitures populaires
UIB	38 000 000	-
BNA	15 000 000	-

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

A. Rémunérations servies aux dirigeants :

- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration N°03/2018 en date du 21 Novembre 2018.

- La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 129 240 dinars et une prime annuelle brute de 18 460 dinars. La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 147 700 dinars.

- Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

- La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration N°02/2021 en date du 25 Juin 2021. La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 144 565 dinars.

- La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 144 565 dinars.

- Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

Les obligations et engagements de la société « STA-S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars		Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil	
Avantages à court terme :		Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
-	**Indemnité / Rémunération**	184 615	184 615	**292 265**	-		
-	**Jetons de présence**			-	-	153 125	153 125
Total		**184 615**	**184 615**	**292 265**	**-**	**153 125**	**153 125**

B. Rémunérations servies aux administrateurs :

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2024 s'élève à 337 740 dinars, telle que fixés par le conseil d'administration n°1/2025 du 27/02/2025, figurant au passif du bilan et détaillés comme suit :

a. Le montant brut accordé au cours de l'exercice 2024 au Président conseil d'administration s'élève à 184 615 dinars.
b. Les jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 153 125 dinars.

C. Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

Les rémunérations des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024, constatées en charges à payer, est de 17 750 dinars.

En dehors des conventions précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et l'Audit SARL	**SOCIETE 3A CONSULTING**
Mohamed AFFES	**Houssem KALLEL**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra le 08 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports du commissaire aux comptes : Mr Fayçal DERBEL (FINOR).

Bilan arrêté au 31 Décembre 2024

ACTIFS

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières	3	12 268 071	12 268 071
Total des actifs immobilisés		12 268 071	12 268 071
Total des actifs non courants		12 268 071	12 268 071
ACTIFS COURANTS			
Placements et autres actifs financiers		5 383 490	5 033 485
Moins : provisions		(177 523)	(328 591)
	4	5 205 967	4 704 894
Autres actifs courants	5	278 124	165 139
Liquidités et équivalents de liquidités	6	23 356	20 886
Total des actifs courants		5 507 447	4 890 919
TOTAL DES ACTIFS		17 775 518	17 158 990

Bilan arrêté au 31 Décembre 2024

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 890 742	2 963 582
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 604 333	15 677 173
Résultat net de la période		3 111 258	1 427 160
Total capitaux propres avant affectation	7	17 715 591	17 104 333
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	8	59 927	54 657
Total des passifs courants		59 927	54 657
Total des passifs		59 927	54 657
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		17 775 518	17 158 990

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres - droit de propriété	9	3 099 731	1 563 499
Revenus des placements	10	129 785	125 446
Reprises sur provisions	4	155 964	73 467
Total des produits d'exploitation		3 385 480	1 762 412
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	11	262 338	257 452
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	4 897	72 881
Total des charges d'exploitation		267 235	330 333
Résultat d'exploitation		3 118 245	1 432 079
Charges financières nettes		-	(1 110)
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)		3 118 245	1 430 969
Impôt sur les sociétés	13	(6 487)	(3 309)
Contribution sociale de solidarité		(500)	(500)
Résultat des activités ordinaires (après impôt)		3 111 258	1 427 160
Résultat de la période		3 111 258	1 427 160

Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres et de placements financiers	14	2 636 461	2 705 233
Dividendes et intérêts encaissés	15	3 128 375	2 766 645
Encaissements provenant des placements (CD)	4	14 000 000	10 000 000
Total des encaissements d'exploitation		19 764 836	15 470 878
Décaissements pour achats de titres et placements financiers	14	1 997 627	2 695 656
Distributions de dividendes	16	2 499 933	2 499 933
Décaissements provenant des placements (CD)	4	15 000 000	10 000 000
Jetons de présence	17	21 943	16 457
Autres décaissements		242 863	246 957
Total des décaissements d'exploitation		19 762 366	15 459 003
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION FLUX DE		2 470	11 875
TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		-	-
Variation de trésorerie		2 470	11 875
Trésorerie au début de l'exercice		20 886	9 011
Trésorerie à la clôture de la période		23 356	20 886

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2024 à D : 12.268.071 contre le même solde a l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2023
•ASTREE	471 000	13,387	6 305 067	6 305 067
•COTUSAL	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	66 804	64,399	4 302 081	4302 081
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100
• AIR LIQUIDE DA 1/30	8	6,250	50	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169
Total			12 268 071	12 268 071

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.205.967 contre D :4.704.894 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Titres	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2023
· Certificat de dépôt	-	-	2 000 000	1 000 000
. SICAV- RENDEMENT	4 435	108,191	479 827	1 139 881
. ARTES	52 418	7,176	376 174	376 174
. SFBT	29 250	15,054	440 332	440 332
. CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521	445 521
. SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864
. ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781	171 781
. ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533
.ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000	130 000
. UIB	10 000	12,153	121 530	121 530
. SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664
. POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 775	79 776
. Oïl Libya Tunisie	231	119,606	27 629	27 629
. Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000
. SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720
. Société TFT	1	10,000	10	10
. SAH	37 033	9,849	364 726	364 723
. SOTUVER	31 908	5,714	182 337	155 964
. LAND OR	2 290	8,300	19 007	19 007
. SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	-	-	-	26 373
Total brut			5 383 490	5 033 485
Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(177 523)	(328 591)
Total net			5 205 967	4 704 894

		4 704 694
Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit : Solde au 31/12/2024		16 997 627
Achats		
* SICAV RENDEMENT	1 987 627	
* CD	15 000 000	
* Sicav Capitalisation Plus	10 000	
Ventes		(16 662 151)
* SICAV RENDEMENT	(2 662 151)	
* CD	(14 000 000)	
Plus-value latente sur titres SICAV Rendement		14 530
Dotations aux provisions		(4 897)
Reprises sur provisions		155 964
Solde au 31/12/2024		5 205 967

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2024
• SITEX	65 433	4 897	-	70 329
•SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
•ARTES	30 424	-	30 424	-
• CARTHAGE CEMENT	39 671	-	39 671	-
• SAH	66 685	-	66 685	-
• SFBT	109 663	-	14 189	95 474
• LAND OR	4 995	-	4 995	-
Total provisions	328 591	4 897	155 964	177 523

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'ex à D : 278.124 contre D : 165.139 à l'issue de l'exercice précédent :

		31/12/2024	31/12/2023
• Etat, excédent d'impôt à reporter	(Voir note 13)	188 275	165 139
• Compte d'attente		455	455
• Charge constatées d'avance		-	-
• Produits à recevoir		89 849	-
Total		278 579	165 594
• Provision sur compte d'attente		(455)	(455)
Total		278 124	165 139

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, à la clôture de l'exercice, un solde de D : 23.356 contre D : 20.886 a l'issue de l'exercice précèdent. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultat reportés		1 890 742	2 963 582
Total		14 604 333	15 677 173
Résultat net de l'exercice	(1)	3 111 258	1 427 160
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	17 715 591	17 104 333
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		3,111	1,427

(A) Au 31 Décembre 2024, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Reserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportes	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 294 955	3 168 627	18 177 173
Affectations approuvées par l'AGO du 30 juin 2023 Dividendes versés sur le bénéfice de 2022 Résultat net de l'exercice 2023					3 168 627 (2 500 000)	(3 168 627) 1 427 160	- (2 500 000) 1 427 160
Solde au 31 décembre 2023	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 963 582	1 427 160	17 104 333

Affectations approuvées par l'AGO du 30 mai 2024					1 427 160	(1 427 160)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023							
Résultat net de l'exercice 2024					(2 500 000)		(2 500 000)
						3 111 258	3 111 258
Solde au 31 décembre 2024	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 890 742	3 111 258	17 715 591

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice D : 59.927 contre D :54.657 à l'issue de l'exercice précèdent, et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Etat, retenues à la source	6 220	5 495
Etat, TCL à payer	20	36
Actionnaires dividendes à payer	1 117	1 050
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Produits constatés d'avance	17 258	10 087
Charges à payer	34 812	37 489
Total	59 927	54 657

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.
Ils s'élèvent en 2024 à D : 3.099.731, Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titres	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes au 31/12/2024	Dividendes au 31/12/2023
•ASTREE	471 000	2,200	1 036 200	942 000
• SICAV- RENDEMENT	4 435	6,300	66 308	53 563
• AIR LIQUIDE	66 804	6,300	420 865	367 422
		92.600		
•MARE ALB (EX COTUSAL)	13 924		1 289 362	-
• ARTES	52 418	0,500	26 209	52 418
• SPDIT SICAF	47 985	0,850	40 787	33 590
• ATTIJARI BANK	10 250	4,500	46 125	41 000
• SFBT	29 250	0,740	21 645	19 980
• UIB	10 000	0.850	8 500	8 000
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,250	7 500	5 250
• OLA ENERGY	231		89 849	-
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,700	11 550	10 725
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,360	4 320	2 820
• SAH	28 803	0,205	11 881	5 905
• SOTUVER	27 000	0.400	14 850	10 800
• LAND OR	2 290	0.320	-	733
Total			3 099 731	1 563 499

Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Titres	31/12/2024	31/12/2023
• Plus-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	2 633	5 830
• Moins-values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(28 323)	-
• Plus-values -latentes sur sicav RDT	14 470	34 198
. Plus-values-latentes sur titres SICAV CAR	60	-
. Intérêts des certificats de dépôt	140 945	85 418

Total revenus des placements	129 785	125 446

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 31Décembre 2024 à D :262.338, contre D :257.452, à l'issue de l'exercice précèdent, et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
. Location	13 603	12 624
• CMF	2 003	1 601
• TUNISIE CLEARING	6 085	5 951
• BVMT	2 357	2 514
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	18 357	19 835
• Publicité, publications, relations publiques	10 258	9 080
• Frais de garde	88 278	93 021
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Impôts & taxes	6 898	4 606
• Frais de gestion Banque de Tunisie	90 499	83 796
• Frais de courtage	-	-
• Pénalités de retard	-	-
• Autres charges	-	424
Total	262 338	257 452

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS

Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
	(cf. note 4)	4 897	72 698
Total		-	183
		4 897	72 881

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés, est calculé conformément à la législation en vigueur de la maniéré suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat comptable avant impôt	3 118 245	1 430 969
Réintégrations		
* Provisions pour dépréciation des titres	4 897	72 698
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précèdent	34 198	23 659
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	28 323	-
* Pénalités de retard	-	-
* Certificats de Retenues à la source non imputables	-	207
Déductions		
* Reprise sur provisions pour titres	(155 964)	(73 467)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(14 530)	(34 198)
* Intérêts sur placements	-	(1 037)
* Plus-values sur cessions des titres côtés	-	-
Résultat fiscal avant déduction des dividendes	3 015 169	1 418 831
* Dividendes des actions	(3 015 169)	(1 418 831)
Résultat imposable	-	-
Impôt sur les Sociétés	6 487	3 309
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	500	500
A imputer		
* Excèdent d'impôt antérieur	(165 139)	(151 614)
* Retenues à la source	(29 623)	(16 834)
IS à reporter	188 275	165 139

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Les encaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Cessions de titres en valeurs brutes			2 662 151
*	Placements courants	2 662 151	
Moins-values réalisées sur cessions de titres			(28 323)
Plus-values réalisées sur cession de titres			2 633
Encaissements			2 636 461

Les décaissements pour opérations sur titres et sur placements financiers s'analysent comme suit :

Acquisitions de titres en valeurs brutes		1 997 627
* Placements courants	1 997 627	
Décaissements		1 997 627

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété	3 099 731
- Intérêts des certificats de dépôt	140 945
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2024	17 258
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2023	(10 087)
- Retenues à la source / CD (20%)	(29 623)
- Produits à recevoir 2024	(89 849)
Encaissements	3 128 375

Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 30 juin 2023)	2 500 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2023	1 050
- Actionnaires, dividendes à payer au 31Décembre 2024	(1 017)
Décaissement	2 499 933

Note 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Charges jetons de présence 2024	24 000
- Charges à payer 2023	3 429
- Charges à payer 2024	-
Valeur brute des jetons de présence	27 429
- Retenues à la source / JP (20%)	(5 486)
Jetons de présence nets	21 943

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

.

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 17.775.518, un bénéfice net de D : 3.111.258 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 23.356.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du portefeuille titres

Question clé d'audit

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2024, de D : 12.268.071 et D : 5.383.490 *(cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »)*.
L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.
En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature.et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

Exhaustivité des revenus de dividendes

Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 92% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de D : 3.099.731 *(cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »)*.
La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et exami-

ner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2024.

- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris
- Les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier

prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Composition du conseil d'administration

Contrairement aux dispositions de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, votre société n'a pas encore désigné des membres indépendants du conseil d'administration et un représentant des actionnaires minoritaires.

Tunis, le 28 Mars 2025

FINOR

Faycal DERBEL

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté

la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

La convention de services administratif et financier, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, a fait l'objet d'un nouvel avenant N°3 le 23 septembre 2022, portant la commission annuelle de la banque, en rémunération des services financiers, à D : 65.200 hors taxes et le loyer annuel à D :9.800, qui seront majorés chaque année de 8%. Les nouvelles dispositions du nouvel avenant prennent effet à dater du 1er janvier 2022.

Les charges supportées par la société en 2024, s'élèvent à D : 104.101.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 30 juin 2023 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2023, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 28 Mars 2025

FINOR

Faycal DERBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 accompagnés des rapports des commissaires aux comptes M. Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirst AUDITORS).

SOTUVER S.A

Bilan

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31/12/2024	31/12/2023 retraité (*)	31/12/2023
Actifs				
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		1 820 251	1 691 513	1 691 513
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 659 060)	(1 561 439)	(1 561 439)
Immobilisations incorporelles nettes	**(B.1)**	**161 192**	**130 075**	**130 075**
Immobilisations corporelles		274 676 350	221 256 287	176 464 211
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(146 434 539)	(129 928 034)	(102 123 054)
Immobilisations corporelles nettes	**(B.1)**	**128 241 812**	**91 328 254**	**74 341 157**
Immobilisations financières		73 490 819	28 124 785	28 124 785
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(264 553)	(264 553)
Immobilisations financières nettes	**(B.2)**	**73 226 266**	**27 860 232**	**27 860 232**
Total des actifs immobilisés		**201 629 269**	**119 318 560**	**102 331 464**
Autres actifs non courants	**(B.3)**	407 482	62 624	62 624
Total des actifs non courants		**202 036 751**	**119 381 185**	**102 394 088**
Actifs courants				
Stocks		50 227 565	35 626 172	54 203 823
-Provisions pour dépréciation des stocks		(2 859 060)	(2 964 797)	(4 555 352)
Stocks nets	**(B.4)**	**47 368 505**	**32 661 375**	**49 648 471**
Clients et comptes rattachés		30 717 391	35 144 864	35 144 864
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(8 855 728)	(8 068 933)	(8 068 933)
Clients et comptes rattachés nets	**(B.5)**	**21 861 663**	**27 075 931**	**27 075 931**
Autres actifs courants		33 991 237	29 473 612	29 473 612
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(2 114 926)	(1 740 042)	(1 740 042)
Autres actifs courants nets	**(B.6)**	**31 876 311**	**27 733 570**	**27 733 570**
Placements et autres actifs financiers		43 800 000	68 550 000	68 550 000
- Provision sur les placements et autres actifs financiers		(750 000)	(750 000)	(750 000)
Placements et autres actifs financiers nets	**(B.7)**	**43 050 000**	**67 800 000**	**67 800 000**
Liquidités et équivalents de liquidités	**(B.8)**	4 116 935	2 172 383	2 172 383
Total des actifs courants		**148 273 413**	**157 443 258**	**174 430 355**
Total des actifs		**350 310 164**	**276 824 443**	**276 824 443**

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

SOTUVER S.A

Bilan

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2024	Solde au 31/12/2023 retraité (*)	31/12/2023
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		39 254 475	39 254 475	39 254 475
Réserves		12 578 658	12 525 172	12 525 172
Réserves spéciales réinvestissements		3 752 300	3 752 300	3 752 300
Subvention d'investissement		328 705	346 405	346 405
Résultats reportés		51 146 351	34 544 685	34 544 685
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**107 060 489**	**90 423 037**	**90 423 037**
Résultat de l'exercice		**13 903 690**	**38 191 627**	**38 191 627**
Dont Réserves spéciales de réinvestissements		584 990	**-**	**-**
Total des capitaux propres	**(B.9)**	**120 964 179**	**128 614 666**	**128 614 666**
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	**(B.10)**	93 711 434	43 985 928	43 985 928
Provisions pour risques et charges	**(B.11)**	5 015 868	2 772 892	2 772 892
Total des passifs non courants		**98 727 301**	**46 758 820**	**46 758 820**
Fournisseurs et comptes rattachés	**(B.12)**	17 691 840	26 230 804	26 230 804
Autres passifs courants	**(B.13)**	15 536 484	19 839 068	19 839 068
Concours bancaires et autres passifs financiers	**(B.14)**	97 390 360	55 381 085	55 381 085
Total des passifs courants		**130 618 684**	**101 450 957**	**101 450 957**
Total des passifs		**229 345 985**	**148 209 777**	**148 209 777**
Total des capitaux propres et des passifs		**350 310 164**	**276 824 443**	**276 824 443**

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

SOTUVER S.A

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars)

		Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	**31/12/2024**	**31/12/2023 retraité (*)**	**31/12/2023**
Produits d'exploitation				
Revenus	**(R.1)**	100 836 224	165 986 659	165 986 659
Autres produits d'exploitation	**(R.2)**	9 068 642	5 060 528	4 480 373
Total des produits d'exploitation		**109 904 866**	**171 047 187**	**170 467 032**
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de produits finis et des encours		14 515 612	4 297 152	4 297 152
Achats d'approvisionnements consommés	**(R.3)**	(55 438 218)	(81 518 254)	(86 243 719)
Charges de personnel	**(R.4)**	(12 869 956)	(14 786 196)	(14 786 196)
Dotations aux amortissements et aux provisions	**(R.5)**	(19 866 776)	(18 788 055)	(13 482 436)
Autres charges d'exploitation	**(R.6)**	(12 626 478)	(15 337 596)	(15 337 596)
Total des charges d'exploitation		**(86 285 816)**	**(126 132 949)**	**(125 552 795)**
Résultat d'exploitation		**23 619 050**	**44 914 238**	**44 914 237**
Charges financières nettes	**(R.7)**	(13 646 408)	(10 157 563)	(10 157 563)
Produits de placements	**(R.8)**	5 626 859	6 139 679	6 139 679
Autres gains ordinaires	**(R.9)**	818 645	3 394 784	3 394 784
Autres pertes ordinaires	**(R.10)**	(16 239)	(538 160)	(538 160)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**16 401 908**	**43 752 978**	**43 752 978**
Impôt sur les bénéfices	**(R.11)**	(2 498 218)	(5 561 351)	(5 561 351)
Résultat des activités ordinaires après impôt		**13 903 690**	**38 191 627**	**38 191 627**
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		**13 903 690**	**38 191 627**	**38 191 627**
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-	-
Résultat net de l'exercice après modification comptable		**13 903 690**	**38 191 627**	**38 191 627**

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

SOTUVER S.A

Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars)

		Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	**31/12/2024**	**31/12/2023 Retraité (*)**	**31/12/2023**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation				
Résultat net		13 903 690	38 191 627	38 191 627
Ajustements pour				
Amortissements et provisions	**(F.1)**	19 866 776	18 788 056	13 482 436
Résorption subvention d'investissement		(17 700)	(66 002)	(66 002)
Variation des:				
Stocks	**(F.2)**	(14 601 394)	(9 043 742)	(12 982 287)
Créances clients	**(F.2)**	4 427 473	(4 865 902)	(4 865 902)
Autres actifs	**(F.2)**	(4 099 708)	(7 302 486)	(7 302 486)
Fournisseurs et autres dettes	**(F.3)**	(12 774 899)	5 720 547	5 720 547
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		**6 704 238**	**41 422 099**	**32 177 933**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	**(F.4)**	(53 966 716)	(22 567 538)	(13 323 374)
Décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations financières	**(F.5)**	(45 366 034)	(16 262 352)	(16 262 352)
Variation des autres actifs non courants		(375 241)	-	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(99 707 991)**	**(38 829 890)**	**(29 585 726)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Encaissement sur fonds social		53 485	55 793	55 793
Encaissements provenant des emprunts		72 900 000	2 800 000	2 800 000
Remboursements d'emprunts		(11 887 382)	(3 738 926)	(3 738 926)
Distributions de dividendes		(21 589 961)	(18 268 429)	(18 268 429)
Encaissement crédit de financement		199 169 342	142 015 272	142 015 272
Remboursement crédit de financement		(171 239 283)	(132 475 000)	(132 475 000)
Intérêts courus		870 781	(36 118)	(36 118)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**68 276 982**	**(9 647 407)**	**(9 647 407)**
Variation de la trésorerie		**(24 726 771)**	**(7 055 199)**	**(7 055 200)**
Trésorerie au début de l'exercice		**64 646 235**	**71 701 435**	**71 701 435**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(F.6)**	**39 919 464**	**64 646 235**	**64 646 235**

(*) retraité pour des besoins de comparabilité (cf. note III.3)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 DT. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. Faits saillants de l'exercice

L'exercice 2024 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'un nombre de 7 140 000 actions au capital de la société « SGI » respectivement 3 000 000 actions auprès de « AMEN SICAR », 1 740 000 actions auprès de « ATD SICAR » et 2 400 000 actions auprès de « BT SICAR » ;

- La souscription des emprunts bancaires pour un total de 72 900 000 DT qui se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En KDT)	Conditions
AMEN BANK	15 000	Remboursable dans un délai de 60 mois au taux de TMM+1,5%
Attijari BANK	5 000	Remboursable dans un délai de 28 mois au taux de TMM+1,25%
	5 000	Remboursable dans un délai de 28 mois au taux de TMM+1,25%
	2 000	Remboursable dans un délai de 28 mois au taux de TMM+1,25%
UBCI	12 000	Remboursable dans un délai de 60 mois au taux de TMM+1,75%
	10 000	Remboursable dans un délai de 84 mois au taux de TMM+1,5%
Banque de Tunisie	3 200	Remboursable dans un délai de 26 mois au taux de TMM+1,65%
	12 000	Remboursable dans un délai de 60 mois au taux de TMM+2%
Arab Tunisian Bank	8 700	Remboursable dans un délai de 24 mois au taux de TMM+2%

- Le chiffre d'affaires au 31/12/2024 a atteint 100 836 224 DT contre 165 986 659 DT au 31/12/2023, soit une régression de 39%. Cette baisse est justifiée par l'arrêt de four 2 pour une période de 4 mois allant du mois d'avril jusqu'au mois de juillet 2024 suite à la révision programmée ;

- La société a fait l'objet d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Dans le cadre de l'amnistie sociale, le montant à payer par la société totalise un montant de 1 097 061 DT.
  Les risques qui découlent de ce contrôle social sont suffisamment provisionnés dans les comptes de la société au 31 décembre 2024.

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'exercice allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. En date du 26 novembre 2024, a société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale préliminaire faisant ressortir un redressement total de 1 552 627 en principal et pénalités.
  Les risques qui découlent de ce contrôle fiscal sont suffisamment provisionnés dans les comptes de la société au 31 décembre 2024.

III. Référentiel comptable

III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisées dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères ; il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%

Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable où un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;

b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtés en date de 31 Décembre 2024.

III.3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

A compter de l'exercice 2024, « SOTUVER » a modifié sa méthode de présentation comptable des moules, en les reclassant de la rubrique « Stocks » vers la rubrique « Immobilisations corporelles ».

Cette approche permet une meilleure présentation des états financiers en reflétant plus fidèlement la nature durable des moules et en alignant leur traitement comptable sur leur utilisation effective.

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11, relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives au 31 décembre 2023 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

Postes du Bilan	**31/12/2023 Publié**	**31/12/2023 Retraité**
Immobilisations corporelles	176 464 211	221 256 287
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	(102 123 054)	(129 928 034)
Total Immobilisations corporelles nettes	**74 341 157**	**91 328 254**
Stocks	54 203 823	35 626 172
-Provisions pour dépréciation des stocks	(4 555 352)	(2 964 797)
Stocks nets	**49 648 471**	**32 661 375**

Postes de l'Etat de Résultat	**31/12/2023 Publié**	**31/12/2023 Retraité**
Autres produits d'exploitation	4 480 373	5 060 528
Achat de matières et d'approvisionnements consommés	(86 243 719)	(81 518 254)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(13 482 436)	(18 788 055)

Postes de l'Etat de Flux de Trésorerie	31/12/2023 Publié	31/12/2023 Retraité
Amortissements et provisions	13 482 436	18 788 056
Variation de Stock	(12 982 287)	(9 043 742)
Décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(13 323 374)	(22 567 538)

IV. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

VI.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Transfert	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Amort. Cumulés au 31/12/2023	Dotations	Provisions	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	(701)	-	-	(701)	-	-
Licences	249 451	45 622	-	-	295 073	(231 039)	(22 763)	-	(253 802)	18 412	41 271
Logiciels	1 427 233	88 888	-	-	1 516 121	(1 329 699)	(74 858)	-	(1 404 557)	97 534	111 564
Brevets	8 357	-	-	-	8 357	-	-	-	-	8 357	8 357
Immobilisations incorporelles en cours	5 772	(5 772)	-	-	-	-	-	-	-	5 772	-
Total immobilisations incorporelles	**1 691 513**	**128 738**	**-**	**-**	**1 820 251**	**(1 561 439)**	**(97 621)**	**-**	**(1 659 060)**	**130 075**	**161 192**
Terrains	955 308	-	-	-	955 308	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	26 419 314	50 265	2 244 200	-	28 713 779	(12 284 763)	(609 477)	-	(12 894 240)	14 134 551	15 819 539
Equipements de bureau	662 902	3 741	-	-	666 643	(514 181)	(37 390)	-	(551 571)	148 721	115 072
Installations techniques	3 973 758	628 543	-	-	4 602 301	(3 026 249)	(178 171)	-	(3 204 420)	947 509	1 397 881
Matériel de sécurité	627 596	2 298	-	-	629 894	(308 783)	(49 224)	-	(358 007)	318 813	271 886
Matériel de transport	2 571 458	980 544	-	-	3 552 002	(2 179 416)	(651 724)	-	(2 831 140)	392 042	720 862
Matériel Industriel	119 339 967	48 248 879	11 404 912	(417 915)	178 575 843	(81 068 970)	(4 443 411)	-	(85 512 381)	38 270 997	93 063 462
Matériel Informatique	2 391 527	451 660	-	-	2 843 187	(1 371 425)	(282 377)	-	(1 653 802)	1 020 102	1 189 385
Outillage Industriel	1 899 378	148 603	-	-	2 047 981	(906 979)	(3 681 847)	-	(4 588 826)	992 399	(2 540 845)
Moules	44 792 076	3 163 263	-	-	47 955 339	(27 804 980)	(4 959 889)	139 072	(32 625 797)	16 987 098	15 329 542
Immobilisations corporelles en cours	17 623 000	160 183	(13 649 111)	-	4 134 072	(462 290)	-	(1 752 067)	(2 214 357)	17 160 710	1 919 715
Total immobilisations corporelles	**221 256 287**	**53 837 979**	**-**	**(417 915)**	**274 676 350**	**(129 928 034)**	**(14 893 510)**	**(1 612 995)**	**(146 434 539)**	**91 328 254**	**128 241 812**
Total	**222 947 800**	**53 966 717**	**-**	**(417 915)**	**276 496 601**	**(131 489 473)**	**(14 991 131)**	**(1 612 995)**	**(148 093 599)**	**91 458 329**	**128 403 004**

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 73 226 266 DT contre et 27 860 232 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeur nette au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2023
Titres de participations (*)	69 357 592	(264 553)	69 093 039	24 475 039
Avances sur acquisition des Titres de participation (*)	584 990	-	584 990	-
Cautionnements	2 253 111	-	2 253 111	2 234 790
Emprunt Obligataire	500 000	-	500 000	500 000
Dépôt Lloyd	795 126	-	795 126	650 403
Total	**73 490 819**	**(264 553)**	**73 226 266**	**27 860 232**

(*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 69 942 582 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
Sotuver Glass Industrie	67 056 900	-	67 056 900	23 388 900
SVT	1 950 000	-	1 950 000	1 000 000
MARINAJERBA	190 730	(104 592)	86 139	86 139
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(120 000)	-	-
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
OPAB	584 990	-	584 990	-
Total	**69 942 582**	**(264 554)**	**69 678 029**	**24 475 039**

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 407 482 DT contre 62 624 DT 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Charges reportées	407 482	62 624
Total	**407 482**	**62 624**

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 47 368 505 DT contre 32 661 374 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Produits finis	30 640 419	16 124 808
Matières consommables	13 617 988	13 263 834
Matières premières	3 481 601	4 077 124
Emballages	1 177 331	1 145 905
Palettes	1 310 226	1 014 501
Stocks brut	**50 227 565**	**35 626 172**
Provision pour dépréciation des stocks	(2 859 060)	(2 964 797)
Stocks net	**47 368 505**	**32 661 375**

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 21 861 663 DT contre 27 075 931 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Clients d'exploitation	24 149 832	29 171 031
Clients douteux et impayés	5 858 544	5 206 897
Valeurs à l'encaissement	573 785	406 283
Clients effets à recevoir	135 230	360 653
Clients et comptes rattachés bruts	**30 717 391**	**35 144 864**
Provision pour dépréciation des créances	(8 855 728)	(8 068 933)
Clients et comptes rattachés nets	**21 861 663**	**27 075 931**

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 31 876 311 DT contre 27 733 570 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Etat et collectivités publiques	16 243 026	14 110 256
Comptes de régularisation actifs	11 651 299	8 358 355
Fournisseurs débiteurs	3 684 856	3 849 504
Personnel et comptes rattachés	1 319 819	1 663 522
Débiteurs divers	1 050 503	1 450 242
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734
Total brut	**33 991 237**	**29 473 612**
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(2 114 926)	(1 740 042)
Autres actifs courants nets	**31 876 311**	**27 733 570**

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 43 050 000 DT contre 67 800 000 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Billet de Trésorerie ATB	26 650 000	32 000 000
Billet de Trésorerie AMEN BANK	4 150 000	11 550 000
Billet de Trésorerie BIAT	5 000 000	14 500 000
Billet de Trésorerie ATTIJARI	8 000 000	10 500 000
Total brut	**43 800 000**	**68 550 000**
Provision pour dépréciation des placements (*)	(750 000)	(750 000)
Autres actifs courants nets	**43 050 000**	**67 800 000**

(*) *Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »*

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 4 116 935 DT contre 2 172 383 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Banques	4 103 775	2 166 239
Caisse	13 159	6 144
Total	**4 116 935**	**2 172 383**

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 Décembre 2024 une valeur de 120 964 179 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 Décembre 2023 et le 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	**39 254 475**	**3 321 531**	**700 245**	**22 535 208**	**3 752 300**	**412 407**	**200 000**	**7 643 687**	**30 881 821**	**108 701 675**
Affectation résultat de l'exercice 2022	-	-	-	30 881 821	-	-	-	-	-30 881 821	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(18 268 429)	-	-	-	-	-	-18 268 429
Fond social	-	-	55 793	-	-	-	-	-	-	55 793
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(66 001)	-	-	-	(66 001)
Résultat 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	38 191 627	38 191 627
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	**39 254 475**	**3 321 531**	**756 038**	**35 148 600**	**3 752 300**	**346 406**	**200 000**	**7 643 687**	**38 191 627**	**128 614 666**
Affectation résultat de l'exercice 2023	-	-	-	38 191 627	-	-	-	-	-38 191 627	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(21 589 961)	-	-	-	-	-	(21 589 961)
Fond social	-	-	53 485	-	-	-	-	-	-	53 485
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(17 700)	-	-	-	(17 700)
Résultat 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	13 903 690	13 903 690
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	**39 254 475**	**3 321 531**	**809 524**	**51 750 266**	**3 752 300**	**328 706**	**200 000**	**7 643 687**	**13 903 690**	**120 964 179**

(*) Augmentation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022, pour porter le capital de la société à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et le reste par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1er janvier 2023.

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Solde au 1er janvier	**-**	**700 245**
Ressources de l'exercice		
Intérêts des prêts au personnel	53 485	55 793
Emplois de l'exercice		
Aides au personnel non remboursables	-	-
Solde au 31 Décembre	**809 524**	**756 039**

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 328 705 DT contre 346 405 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2024	Résorption	Valeur nette au 31/12/2024	Valeur nette au 31/12/2023
Subvention M A N	7 162 061	(7 089 869)	72 193	80 896
Subvention A P I	5 908 675	(5 652 163)	256 512	265 509
Total	**12 563 954**	**(12 235 248)**	**328 705**	**346 405**

Au 31 Décembre 2024, les capitaux propres se répartissent comme suit :

Libellé	Part	Valeur (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
SOCIETE C.F.I.	64,23%	25 211 971
LLOYD TUNISIEN	7,90%	3 099 992
Divers	27,88%	10 942 512
Total	**100,00%**	**39 254 475**

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 93 711 434 DT contre 43 985 928 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Emprunt ATTIJARI	21 560 164	18 286 766
Emprunt Amen Bank	21 637 192	12 899 162
Emprunt UBCI	28 083 333	10 000 000
Emprunt BT	14 559 316	2 800 000
Emprunt ATB	7 871 429	-
Total	**93 711 434**	**43 985 928**

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 5 015 868 DT contre 2 772 892 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour départ à la retraite	2 118 391	2 051 740
Provision pour litiges	2 897 477	721 152
Total	**5 015 868**	**2 772 892**

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 17 691 840 DT contre 26 230 804 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation	13 258 453	14 853 850
Fournisseurs effets à payer	2 462 767	8 833 886
Fournisseurs, factures non parvenues	1 607 978	1 640 025
Fournisseurs d'immobilisation	361 028	901 427
Retenues de garantie	1 615	1 615
Total	**17 691 840**	**26 230 804**

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 15 536 484 DT contre 19 839 068 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients créditeurs	**5 119 320**	**2 876 158**
Personnel et comptes rattachés	**3 238 845**	**3 528 128**
Autres charges à payer	*1 897 276*	*2 053 308*
Personnel et comptes rattachés	*5 892*	*-*
Dettes pour congés payés	*1 275 202*	*1 413 501*
Personnel, cession divers	*49 626*	*32 389*
Assurance Groupe	*6 442*	*19 825*
Personnel UGTT	*4 408*	*9 106*
Etat et comptes rattachés	**1 368 309**	**6 428 360**
Etat, impôt et taxes	*1 367 193*	*5 935 886*
État, TVA	*-*	*477 038*
État retenues à la source	*1 115*	*15 436*
Créditeurs divers	**1 517 578**	**3 144 474**
Dividendes	*8 451*	*2 005 961*
C.N.S.S.	*1 091 944*	*997 078*
Produits constatés d'avance	*310 495*	*117 411*
Créditeurs divers	*98 038*	*15 375*
Jetons de présence	*8 650*	*8 650*
Charges à payer	**4 292 433**	**3 861 948**
Total	**15 536 484**	**19 839 068**

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2024 97 390 360 DT contre 55 381 085 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Crédit de financement	**65 620 331**	**37 690 272**
Crédit financement Export	*19 999 997*	*16 000 000*
Crédit financement Stock	*14 086 000*	*15 586 000*
Crédit de gestion	*22 200 453*	-
Financement en devise	*9 333 881*	*6 104 272*
Emprunt à moins d'un an	**22 384 256**	**11 097 144**
ATTIJARI BANK	*7 936 364*	*6 919 096*
AMEN BANK	*6 261 970*	*3 554 203*
UBCI	*3 916 667*	*400 000*
BT	*3 440 684*	-
ATB	*828 571*	-
BIAT	-	*190 476*
LEASING	-	*33 369*
Intérêts courus sur crédits	**1 388 303**	**517 521**
ATTIJARI BANK	*358 449*	*249 754*
UBCI	*827 798*	*123 674*
En devise	*79 947*	-
Amen Bank	*72 276*	*73 537*
BT	*49 776*	*70 408*
BIAT	*57*	*147*
Banques	**7 997 471**	**6 076 148**
UBCI	*1 117 984*	*3 768 022*
BIAT	*2 786 748*	-
AMEN BANK	*2 316 437*	*243 415*
ATTIJARI BANK	*808 685*	*448 088*
B.T.	*740 457*	*1 241 007*
A T B	-	*359 775*
B.N.A	-	*12 165*
S.T.B	-	*3 610*
Zitouna	-	*65*
UIB	*227 160*	-
Total	**97 390 360**	**55 381 085**

VI.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 100 836 224 DT au cours de l'exercice 2024 contre à 165 986 659 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires Export	68 243 997	116 228 121
Chiffre d'affaires Local	32 592 227	49 758 538
Total	**100 836 224**	**165 986 659**

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9 068 642 DT au cours de l'exercice 2024 et 5 060 528 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Autres Produits Locaux	6 373 038	4 145 166
Produit location moules	2 171 123	580 155
Résorption subvention d'investissement	524 482	66 002
Autres Produits Export	-	198 102
Subventions d'exploitation	-	71 103
Total	**9 068 642**	**5 060 528**

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 55 438 218 DT au cours de l'exercice 2024 contre 81 518 254 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Matière première	**21 608 583**	**35 644 697**
Stock initial	4 077 124	2 132 511
Achats	21 013 060	37 589 310
Stock final	(3 481 601)	(4 077 124)
Matière consommable	**7 294 176**	**6 788 379**
Stock initial	13 263 833	8 289 126
Achats	7 648 330	11 763 086
Stock final	(13 617 988)	(13 263 833)
Emballage	**3 996 070**	**11 548 128**
Stock initial	1 145 905	1 585 072
Achats	4 027 496	11 108 961
Stock final	(1 177 331)	(1 145 905)
Palette	**2 071 934**	**5 234 843**
Stock initial	1 014 501	2 758 494
Achats	2 367 659	3 490 850
Stock final	(1 310 226)	(1 014 501)
Energie	**20 505 537**	**22 301 298**
Eau	58 499	106 948
Gaz	13 086 577	14 172 510
Electricité	7 360 461	8 021 839
Marchandises	**(38 082)**	**910**
Total	**55 438 218**	**81 518 254**

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 12 869 956 DT au cours de l'exercice 2024 14 786 196 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Salaires & Appointements	10 743 134	11 973 867
Charges Patronales	2 126 822	2 812 329
Total	**12 869 956**	**14 786 196**

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 19 866 776 DT au cours de l'exercice 2024 contre 18 788 055 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations	10 031 242	8 269 645
Dotation aux amortissements des Moules	4 959 889	5 305 619
Provisions pour dépréciation Risques et charges	2 897 477	151 786
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	1 420 877	1 896 111
Provisions pour dépréciation des clients	786 795	2 441 331
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-
Provisions pour dépréciation des stocks	484 486	723 563
Dotations aux provisions des moules	184 734	-
Dotations aux résorptions des charges à répartir	30 383	-
Reprises sur Provisions	(1 679 107)	-
Total	**19 866 776**	**18 788 055**

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 12 626 478 DT au cours de l'exercice 2024 contre 15 337 596 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Transport	4 147 228	6 940 165
Sous-traitance	2 629 341	591 338
Autres charges	1 423 212	1 279 165
Entretiens et réparations	993 721	1 143 119
Honoraires	794 171	2 334 337
Locations	578 036	123 323
Frais bancaires	486 142	239 881
Assistance	475 166	1 103 414
Réceptions et missions	348 763	706 981
Assurances	334 687	364 185
Impôts et taxes	197 601	357 569
Télécommunications	131 951	71 301
Jetons de présence	86 458	82 817
Total	**12 626 478**	**15 337 596**

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 13 646 408 DT au cours de l'exercice 2024 contre 10 157 563 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des emprunts	8 467 577	6 122 018
Intérêts Opérations de financement	3 756 370	2 892 570
Frais d'escompte	835 184	877 852
Différence de change	587 277	318 581
Intérêts des comptes courants	-	(53 458)
Total	**13 646 408**	**10 157 563**

R.8. Revenus des valeurs mobilières

Les revenus des valeurs mobilières s'élèvent en 2024 à 5 626 859 DT contre 6 139 679 DT au cours de l'exercice 2023 et correspondent aux produits des placements.

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 818 645 DT au cours de l'exercice 2024 contre 3 394 784 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Profit exceptionnel	818 645	3 394 784
Total	**818 645**	**3 394 784**

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 16 239 DT au cours de l'exercice 2024 contre 538 160 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	16 239	538 160
Total	**16 239**	**538 160**

R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 2 498 218 DT au cours de l'exercice 2024 contre 5 561 351 DT au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Impôts sur les bénéfices	1 974 870	4 354 976
Contribution sociale	384 322	1 206 375
Contribution conjoncturelle	139 026	-
Total	**2 498 218**	**5 561 351**

VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	10 031 242	8 269 645
Dotation aux amortissements des Moules	4 959 889	5 305 619
Provisions pour dépréciation Risques et charges	2 897 477	151 787
Provisions pour dépréciation des clients	1 420 877	1 896 111
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	786 795	2 441 331
Provisions pour dépréciation des placements	750 000	-
Provisions pour dépréciation des stocks	484 486	723 563
Dotations aux provisions des moules	184 734	-
Dotations aux résorptions des charges à répartir	30 383	-
Reprises sur Provisions	(1 679 107)	-
Total	**19 866 776**	**18 788 056**

F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2024 (a)	31/12/2023 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	50 227 565	35 626 172	(14 601 394)
Créances clients	30 717 391	35 144 864	4 427 473
Autres actifs	33 991 237	29 473 612	(4 517 625)
Ajustements liés au "cession des immobilisations"	-	-	417 916
Total	**114 936 193**	**100 244 648**	**(14 273 629)**

F.3. Variation des passifs

Libellé	31/12/2024 (a)	31/12/2023 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	17 691 840	26 230 804	(8 538 964)
Autres passifs courants	15 536 484	19 839 068	(4 302 584)
Passifs non courants (Provision IDR)	2 118 391	2 051 740	66 651
Total	**35 346 715**	**48 121 612**	**(12 774 899)**

F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2024	2023
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(53 837 978)	(22 439 427)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(128 738)	(128 111)
Total	**(53 966 716)**	**(22 567 538)**

F.5. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Financières

Désignation	2024	2023
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	(45 366 034)	(16 262 352)
Total	**(45 366 034)**	**(16 262 352)**

F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	Solde 31/12/2024	Solde 31/12/2023	Variation
Billets de trésorerie	43 800 000	68 550 000	21 400 000
Caisse	13 159	6 144	(11 196)
Comptes courants bancaires débiteurs	***4 103 775***	**2 166 239**	***1 937 536***
B.I.A.T	131 369	1 029 618	(898 249)
UIB	402 221	1 017 938	(615 717)
B.H	64 710	103 314	(38 604)
BT	85 729	14 433	71 296
B.N.A	-	660	(660)
UBCI	686 377	276	686 101
S T B	-	-	-
ATTIJARI BANK	672 813	-	672 813
AMEN BANK	862 447	-	862 447
A T B	1 198 109	-	1 198 109
ZITOUNA Banque	-	-	-
Comptes courants bancaires créditeurs	**(7 997 471)**	**(6 076 147)**	**(1 921 324)**
UBCI	(1 117 984)	(3 768 022)	2 650 038
B.T.	(740 457)	(1 241 007)	500 550
ATTIJARI BANK	(808 685)	(448 088)	(360 597)
A T B	-	(359 775)	359 775
AMEN BANK	(2 316 437)	(243 415)	(2 073 022)
B.N.A	-	(12 165)	12 165
S.T.B	-	(3 610)	3 610
Zitouna	-	(65)	65
UIB	(227 160)	-	(227 160)
BIAT	(2 786 748)	-	(2 786 748)
Total	**39 919 464**	**64 646 235**	**(24 726 771)**

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 30 800 000 DT.

d. Nantissements des titres de participation :

Banque	Société Emprunteuse	Montant du crédit (en KDT)	Titres	Nature de l'engagement
BANQUE DE TUNISIE	SOTUVER SA	12 000	SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	Nantissement

B- Caution Solidaire

1. Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.

2. Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.

3. Au 8 Mars 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 12 100 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.

4. Au 28 Aout 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'ATB pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 6 360 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.

5. Au 31 Juillet 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de BTL pour couvrir les engagements de la société SGI pour un montant de 6 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES auprès de BTL.

6. Au 31 Mai 204, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 3 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2024.

C- Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à143 808 798 DT, dont 116 095 581 DT restant dû au 31 Décembre 2024. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en KDT)	Principal restant dû (en KDT)
Attijari Bank	45 109	29 496
Amen Bank	35 000	27 899
UBCI	32 000	32 000
Banque de Tunisie	18 000	18 000
ATB	8 700	8 700
TOTAL	**143 809**	**116 096**

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 9 246 438 DT et se détaillent comme suit :

Banques	Montant (en KDT)
ATTIJARI Bank	704
BIAT	1 734
Banque de Tunisie	5 745
UBCI	711
ATB	352
Total	**9 246**

E- Autres engagements

Banques	Engagements	Montant des engagements en devise (en KDT)
UBCI	Crédit non mobilisable	5 000
	Confirmation lettre de crédit	3 933
	Cautions et garantie de marchés	373
Banque de Tunisie	Crédit non mobilisable	667
Attijari Bank	Crédit Documentaire	295
Amen Bank	Engagement par signature	60
Total		**10 328**

VI. Note relative au résultat par action

Désignation	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat Net	13 903 690	38 191 627
Nombre d'action	39 254 475	39 254 475
Résultat par action	**0,354**	**0,973**

VII. Notes sur les parties liées

1. Au cours de l'exercice 2024, Monsieur Hamden Ben Othmane, l'administrateur de la société « SOTUVER S.A » a cédé à cette dernière 3 000 actions de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour 950 000 DT, soit 316,667 DT par action.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 01 Février 2024.

2. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BTL » à hauteur de 6 000 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 Juillet 2024.

3. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03 Octobre 2024.

4. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de L'ATB à hauteur de 6 360 000 DT.

5. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relative à des prestations d'assistance technique, pour un montant (TTC) de 571 916 DT. Ces prestations avaient été initialement facturée à tort à la société SOTUVER S.A.

6. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a acquis du matériel auprès de la société « VULCAIN » pour un montant (TTC) de 59 746 DT qui a été réglé en 2024.

7. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a vendu des métaux et ferrailles à la société « VULCAIN » pour un montant (TTC) de 52 661 DT non réglé en 2024.

8. Courant l'exercice 2024, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant (TTC) de 1 141 763 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2024 à 245 811 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 166 128 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2024 à 795 126 DT.

9. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A», a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 2 858 889 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 246 625 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit relative au transport du personnel à la société « CETRAM » un montant (TTC) de 184 868 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 193 300 DT.

10. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 1 623 389 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2024 à 87 934 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 572 627 DT.

11. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 1 700 999 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 504 359 DT.

12. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 843 419 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

13. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 126 008 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

14. Courant l'exercice 2024, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 2 063 805 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 158 196 DT.

15. Courant l'exercice 2024, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 450 843 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 8 334 DT.

16. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

17. Courant l'exercice 2024, la société SOTUVER a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 2 398 769 DT. Le solde client de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 140 485 DT.

18. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER », a émis des notes de débits à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition de personnel, la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration et des frais de missions au titre de l'exercice 2024 pour un montant (TTC) de 3 100 637 DT.

Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent au 31 Décembre 2024, relative à cette opération, à 3 165 115 DT.

19. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 7 671 103 DT.

Par ailleurs, la société SOTUVER a comptabilisé une charge à payer au 31 Décembre 2024 relative à cette opération, correspondant à un montant facturé en sus de 1 060 661 DT.

20. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a émis des notes de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition des moules pour un montant (TTC) de 560 803 DT.

Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2024 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 2 025 528 DT.

21. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 2 363 258 DT qui a été réglé en 2024.

Une charge à payer a été comptabilisé au 31 Décembre 2024 relative à cette opération pour un montant de 1 321 778 DT.

22. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a constaté des produits non encore facturés relatifs à l'acquisition des capsules et du gasoil, auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 210 526 DT.

23. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 154 834 DT non réglé en 2024.

24. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.

25. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.

26. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 12 100 000 DT.

27. Au 31 Décembre 2024, le solde des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés groupe s'élève à 43 800 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% et se détaillant comme suit :

Désignation	**Solde (En KDT)**
Billets de Trésorerie « CFI »	34 900
Billets de Trésorerie « SGI »	2 000
Billets de Trésorerie « SVT »	6 000
Billets de Trésorerie « Marina Djerba »	150
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750
Total	**43 800**

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits à recevoir constatés sur ses billets de trésorerie s'élèvent à 3 386 749 DT.

VIII. Evénements postérieurs

Les présents Etats Financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 Juin 2022 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la «société»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **120 964 179 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **13 903 690 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les question clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 Décembre 2024 pour une valeur nette de 47 368 505 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 14% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré… ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 100 836 224 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes ;

- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du

18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG	**INFIRST AUDITORS**
Fehmi Laourine	**Mohamed Triki**

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

1. Au cours de l'exercice 2024, Monsieur Hamden Ben Othmane, l'administrateur de la société « SOTUVER S.A » a cédé à cette dernière 3 000 actions de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour 950 000 DT, soit 316,667 DT par action.
2. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BTL » à hauteur de 6 000 000 DT.
3. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
4. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de l'ATB à hauteur de 6 360 000 DT.
5. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a souscrit à des emprunts bancaires totalisent un montant de 72 900 000 DT qui se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En KDT)
AMEN BANK	15 000
Attijari BANK	5 000
	5 000
	2 000
UBCI	12 000
	10 000
Banque de Tunisie	3 200
	12 000
Arab Tunisian Bank	8 700

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

1. Courant l'exercice 2024, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant (TTC) de 1 141 763 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2024 à 245 811 DT.

   Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 166 128 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2024 à 795 126 DT.

2. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A», a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 2 858 889 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 246 625 DT.

   Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit relative au transport du personnel à la société « CETRAM » un montant (TTC) de 184 868 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 193 300 DT.

3. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 1 623 389 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2024 à 87 934 DT. Les produits à recevoir au titre de cette même prestation s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 572 627 DT.

4. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 1 700 999 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 504 359 DT.

5. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 843 419 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

6. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 126 008 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

7. Courant l'exercice 2024, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 2 063 805 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 158 196 DT.

8. Courant l'exercice 2024, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 450 843 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 8 334 DT.

9. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.

10. Courant l'exercice 2024, la société SOTUVER a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant (TTC) de 2 398 769 DT. Le solde client de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » présente au 31 Décembre 2024 un solde débiteur de 140 485 DT.

11. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER », a émis des notes de débits à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition de personnel, la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration et des frais de missions au titre de l'exercice 2024 pour un montant (TTC) de 3 100 637 DT.

    Les produits non encore facturés et constatés en produits à recevoir s'élèvent au 31 Décembre 2024, relative à cette opération, à 3 165 115 DT.

12. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 7 671 103 DT.

Par ailleurs, la société SOTUVER a comptabilisé une charge à payer au 31 Décembre 2024 relative à cette opération, correspondant à un montant facturé en sus de 1 060 661 DT.

13. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a émis des notes de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition des moules pour un montant (TTC) de 560 803 DT.

Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2024 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 2 025 528 DT.

14. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 2 363 258 DT qui a été réglé en 2024.

Une charge à payer a été comptabilisé au 31 Décembre 2024 relative à cette opération pour un montant de 1 321 778 DT.

15. Courant l'exercice 2024, la société « SOTUVER » a constaté des produits non encore facturés relatifs à l'acquisition des capsules et du gasoil, auprès de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 210 526 DT.

16. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER S.A » a émis une note de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relative à des prestations d'assistance technique, pour un montant (TTC) de 571 916 DT. Ces prestations avaient été initialement facturée à tort à la société SOTUVER S.A.

17. Au cours de l'exercice 2024, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des produits finis pour un montant (TTC) de 154 834 DT non réglé en 2024.

18. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.

19. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.

20. Courant les exercices antérieurs à 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 12 100 000 DT.

21. Au 31 Décembre 2024, le solde des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés groupe s'élève à 43 800 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% et se détaillant comme suit :

Désignation	**Solde (En KDT)**
Billets de Trésorerie « CFI »	34 900
Billets de Trésorerie « SGI »	2 000
Billets de Trésorerie « SVT »	6 000
Billets de Trésorerie « Marina Djerba »	150
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750
Total	**43 800**

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits à recevoir constatés sur ses billets de trésorerie s'élèvent à 3 386 749 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 120 000 DT versable sur 12 mois.

  Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

- La rémunération et les avantages accordés à l'ancien Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 25 Mai 2022. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 105 000 DT versable sur 15 mensualités et d'une prime annuelle de nette de 15 000 DT.

  Par ailleurs, il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

- Un nouveau directeur général adjoint a été nommé par décision du Conseil d'Administration du 9 septembre 2024. Sa rémunération, fixée par ce même conseil, comprend un salaire annuel net de 140 000 DT avec la prise en charge des charges sociales et fiscales, ainsi que les avantages en nature soit l'équivalent de 500 DT par mois de carburant et d'une ligne téléphonique.

- La rémunération et les avantages accordés à l'ancien Vice-Président du Conseil d'Administration (dont le mandat n'a pas été renouvelé par l'assemblée générale en date du 20 juin 2024) sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023 et sont composés d'une rémunération annuelle nette de 150 000 DT, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	**Directeur Général**		**Ancien Directeur Général Adjoint**		**Nouveau Directeur Général Adjoint**		**Ancien Vice-Président du Conseil d'Administration**	
	Charges de l'exercice	**Passif au 31/12/2024**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/2024**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/2024**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/2024**
Avantages à court terme	177 794	-	139 482	-	67 330	-	112 473	-
STC	-	-	45 328	-	-	-	-	-
Charge congés à payer	-	-	-	-	7 950	7 950	-	-
Indemnité de départ à la retraite	-	-	-	-	2 642	2 642	-	-
Total	**177 794**	**-**	**184 810**	**-**	**77 922**	**10 592**	**112 473**	**-**

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2024 un montant de 87 500 DT relatif aux jetons de présence à accorder aux membres de Conseil d'Administration. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 Mai 2023 qui a fixé l'enveloppe des jetons de présence à un montant net de 70 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2024 statuera sur ce point.

- La société a provisionné au cours de l'année 2024 un montant de 26 250 DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. Ce montant a été modifié par le Conseil d'Administration du 17 mai 2023 qui a fixé la rémunération nette par membre du comité permanant d'audit à 7 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2024 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG	**INFIRST AUDITORS**
Fehmi Laourine	**Mohamed Triki**

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Cabinet Masmoudi d'audit et de conseil représenté par M. Walid MASMOUDI.

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille-titres			
Actions et droits rattachés		302 594	169 088
Obligations et valeurs assimilées		424 672	573 900
Titres OPCVM		45 792	51 689
	3.1	**773 058**	**794 677**
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	100 035	86 386
Disponibilités	3.3	165 606	164 451
		265 641	**250 837**
TOTAL ACTIF		**1 038 699**	**1 045 514**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	5 396	4 142
Autres créditeurs divers	3.5	7 555	7 704
TOTAL PASSIF		***12 951***	***11 846***
Capital	3.6	1 004 259	1 010 265
Sommes distribuables	3.7	**21 489**	**23 403**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		21 489	23 403
ACTIF NET		**1 025 748**	**1 033 668**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**1 038 699**	**1 045 514**

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		**42 961**	**45 798**
Dividendes	4.1	12 643	11 752
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	30 318	34 046
Revenus des placements monétaires	4.3	***6 250***	***6 551***
Total des revenus des placements		***49 211***	***52 349***
Charges de gestion des placements	4.4	<18 237>	<18 149>
Revenu net des placements		***30 974***	***34 200***
Autres charges	4.5	<9 456>	<9 571>
Résultat d'exploitation		***21 518***	***24 629***
Régularisation du résultat d'exploitation		<29>	<1 226>
Sommes distribuables de l'exercice		***21 489***	***23 403***
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		29	1 226
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		18 587	2 894
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		69 062	7 385
Frais de négociation de titres		<4 064>	<2 154>
Résultat net de la période		**105 103**	**32 754**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**105 103**	**32 754**
Résultat d'exploitation	21 518	24 629
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 587	2 894
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	69 062	7 385
Frais de négociation de titres	<4 064>	<2 154>
Distributions de dividendes	**<23 403>**	**<19 511>**
Transactions sur le capital	**<89 620>**	**<265 869>**
Souscriptions	**129 182**	**122 212**
Capital	117 679	118 869
Régularisation des sommes non distribuables	8 906	584
Régularisation des sommes distribuables	2 597	2 759
Rachats	**<218 802>**	**<388 081>**
Capital	<206 494>	<380 820>
Régularisation des sommes non distribuables	<9 682>	<24>
Régularisation des sommes distribuables	<2 626>	<7 237>
Variation de l'actif net	***<7 920>***	***<252 626>***
Actif net		
En début de l'exercice	1 033 668	1 286 294
En fin de l'exercice	1 025 748	1 033 668
Nombre d'actions		
En début de l'exercice	455	574
En fin de l'exercice	415	455
Valeur liquidative	***2 471,68***	***2 271,80***
Taux de rendement	***11,06%***	***3,15%***

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2024

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2024.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.
En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2024 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
TN0003400058	AMEN BANK	22	796,809	794,936	0,08%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	1 950	11 333,162	11 993,500	1,15%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	3 206	6 663,396	6 903,518	0,66%
TN0007590011	CELLCOM	2 670	6 056,450	6 248,800	0,60%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	650	6 912,887	6 918,300	0,67%
TN0007620016	MPBS	716	5 112,330	8 877,252	0,85%
TN0005700018	POULINA G H	2 100	18 349,720	17 983,300	1,73%
TN0007610017	SAH LILAS	600	6 017,000	6 070,200	0,58%
TN0001100254	SFBT	3 816	46 990,553	44 465,032	4,28%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	5 155	70 207,564	70 557,485	6,79%
TN0006530018	SOTETEL	715	4 703,564	4 924,490	0,47%
TN0007630015	SOTIPAPIER	1 750	9 635,235	9 496,500	0,91%
TN0006560015	SOTUVER	900	11 402,950	11 424,290	1,10%
TNNGTFLC2986	STA	2 224	41 627,105	46 706,224	4,50%
TN0006060016	STAR	70	12 320,000	12 460,000	1,20%
TN0007440019	TELNET HOLDING	1 439	8 944,280	8 623,927	0,83%
TN0007270010	TPR	4 452	25 938,179	28 146,544	2,71%
	Total actions	**32 435**	**293 011,184**	**302 594,298**	**29,13%**

B- Obligations et valeurs assimilées

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	12 806,250	13 104,918	1,26%
	Total obligations		**12 806,250**	**13 104,918**	**1,26%**

Bons du trésor assimilables

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	417	373 793,031	411 567,055	39,62%
	Total BTA		**373 793,031**	**411 567,055**	**39,62%**
	Total obligations et valeurs assimilées		**386 599,281**	**424 671,973**	**40,88%**

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	41	40 850,028	45 792,001	4,41%
	Total OPCVM		**40 850,028**	**45 792,001**	**4,41%**
	Total		**720 460,493**	**773 058,272**	**74,43%**

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions et droits	975 769,139
	975 769,139

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Cout	Intérêts courus nets	Prix de cession ou remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	853 843,221		916 036,420	62 193,199
Obligations	12 806,250	1 300,800	13 800,800	<306,250>
BTA	134 458,068	34 918,018	176 029,018	6 652,932
Titres OPCVM	8 967,079		9 488,960	521,881
	1 010 074,618	**36 218,818**	**1 115 355,198**	**69 061,762**

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Prise en pension de 943 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,80%, BIAT au 29/01/2025-29J-8,99%	943	100 010,258	100 035,164	9,63%
Total créances sur opérations de pensions livrées	***943***	***100 010,258***	***100 035,164***	***9,63%***
Total placements monétaires		***100 010,258***	***100 035,164***	***9,63%***

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques	157 381,409	176 334,202
Intérêts courus sur dépôt à vue	742,269	795,697
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<148,354>	<159,339>
Vente titres à encaisser	14 654,657	1 397,085
Achats de titres à régler	<7 023,935>	<13 916,737>
	165 606,046	**164 450,908**

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 935,317	1 849,776
Rémunérations du dépositaire à payer	1 495,644	1 499,872
Commission de performance du gestionnaire à payer	1 135,007	0,000
Rémunérations du gestionnaire à payer	829,621	792,461
	5 395,589	**4 142,109**

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 054,254	7 082,025
Contribution sociale de solidarité à payer	400,000	400,000
Redevances CMF à Payer	81,446	80,055
TCL à payer	19,589	13,250
Autres (retenue à la source à payer)	0,000	128,592
	7 555,289	**7 703,922**

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2024	
Montant	**1 010 265,315**
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13
Souscriptions réalisées	
Montant	117 679,141
Nombre de titres	53
Nombre d'actionnaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	<206 493,589>
Nombre de titres	93
Nombre d'actionnaires sortants	3
Autres mouvements	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	18 586,841
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	69 061,762
Frais de négociation de titres	<4 063,540>
Régularisations des sommes non distribuables	<776,764>
Capital au 31 décembre 2024	
Montant	**1 004 259,166**
Nombre de titres	415
Nombre d'actionnaires	10

**A la date de la signature de notre rapport sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC qui est de 1 million de dinars tunisiens.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	21 517,980	24 628,299
Régularisation du résultat d'exploitation	<28,742>	<1 225,505>
	21 489,238	**23 402,794**

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes	12 643,410	11 752,220
	12 643,410	**11 752,220**

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur BTA	29 581,748	32 658,778
Intérêts sur obligations	736,245	1 386,866
	30 317,993	**34 045,644**

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur dépôt à vue	3 602,721	3 424,880
Intérêts sur BTC	2 621,842	3 125,761
Revenus de prise en pension	24,984	0,000
	6 249,547	**6 550,641**

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations du distributeur	7 806,491	8 539,821
Rémunérations du dépositaire	5 950,060	5 949,790
Rémunérations du gestionnaire	3 345,639	3 659,495
Commissions de surperformance	1 135,207	0,000
	18 237,397	**18 149,106**

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires commissaire aux comptes	7 243,436	7 247,734
Redevances CMF	995,723	1 101,837
Autres retenues	537,846	379,089
Contribution sociale de solidarité	400,000	600,000
TCL	278,568	242,241
	9 455,573	**9 570,901**

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

Données par action	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**31/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Revenus des placements	118,581	115,053	96,319	108,639	70,402
Charges de gestion des placements	<43,946>	<39,888>	<37,828>	<38,599>	<37,955>
Revenus nets des placements	**74,635**	**75,165**	**58,491**	**70,040**	**32,447**
Autres charges	<22,785>	<21,035>	<17,037>	<15,755>	<14,583>
Résultat d'exploitation (1)	**51,851**	**54,130**	**41,455**	**54,285**	**17,864**
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,069>	<2,695>	<1,798>	<3,536>	<2,100>
Sommes distribuables de l'exercice	**51,781**	**51,435**	**39,657**	**50,749**	**15,764**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44,788	6,360	136,784	1,124	25,238
Frais de négociation de titres	<9,792>	<4,734>	<4,038>	<9,003>	<5,821>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	166,414	16,231	<160,997>	16,874	<128,992>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**201,410**	**17,857**	**<28,251>**	**8,995**	**<109,574>**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**253,260**	**71,987**	**13,204**	**63,280**	**<91,710>**
Droit de sortie	-	-	1,352	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	201,410	17,857	<26,899>	8,995	<109,574>
Régularisation du résultat non distribuable	<1,871>	1,231	12,678	<7,621>	45,177
Sommes non distribuables de l'exercice	**199,539**	**19,088**	**<14,221>**	**1,374**	**<64,397>**
Distribution de dividende	51,435	39,656	50,748	15,763	40,291
Valeur liquidative	**2 471,683**	**2 271,797**	**2 240,930**	**2 266,242**	**2 229,884**

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,83%	1,65%	1,58%	1,54%	1,49%
Autres charges / actif net moyen	0,95%	0,87%	0,71%	0,63%	0,57%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,16%	2,12%	1,73%	2,16%	0,70%
Actif net moyen	994 909	1 103 103	1 374 525	1 947 343	2 421 269

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 038 699 DT, un actif net de 1 025 748 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 105 103 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit,

ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers
La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agrées pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2024.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2024 à 3 346 DT.

- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2024 à 7 806 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil - G.A.C- représenté par M. Chiheb GHANMI.

	BILANS COMPARES	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
	ACTIF			
AC1	**PORTEFEUILLE TITRES**	**AC1**	**2 247 401**	**2 485 449**
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		830 140	919 982
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 306 525	1 559 926
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		110 736	5 540
AC2	**PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**	**AC2**	**996 144**	**724 730**
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	**AC2-A**	959 511	651 963
AC2-B	DISPONIBILITES	**AC2-B**	36 633	72 766
AC3	**CREANCES D'EXPLOITATION**	**AC3**	**0**	**68 756**
	TOTAL ACTIF		**3 243 545**	**3 278 934**
	PASSIF			
PA1	**OPERATEURS CREDITEURS**	**PA1**	**4 225**	**4 245**
PA2	**AUTRES CREDITEURS DIVERS**	**PA2**	**12 029**	**13 054**
	TOTAL PASSIF	**PA**	**16 254**	**17 299**
	ACTIF NET		**3 227 291**	**3 261 635**
CP1	**CAPITAL**	**CP1**	**3 129 685**	**3 171 400**
CP2	**SOMMES CAPITALISABLES**	**CP2**	**97 606**	**90 235**
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		98 861	93 623
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 255	-3 388
	ACTIF NET		**3 227 291**	**3 261 635**
	TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		**3 243 545**	**3 278 934**

			Période du	Période du
	ETATS DE RESULTAT COMPARES	**Note**	**01/01/2024**	**01/01/2023**
			au	au
			31/12/2024	**31/12/2023**
			Montants en Dinars	**Montants en Dinars**
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**112 318**	**124 230**
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		41 907	44 773
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		70 410	79 457
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	**PR2**	**57 864**	**44 199**
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		26 175	19 506
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0	17 721
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		31 689	6 972
	REVENUS DES PLACEMENTS		**170 182**	**168 429**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-49 016**	**-52 244**
	REVENU NET DES PLACEMENTS		**121 167**	**116 184**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-22 306**	**-22 561**
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**98 861**	**93 623**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**-1 255**	**-3 388**
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		**97 606**	**90 235**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 255	3 388
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		69 666	12 239
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-13 589	26 437
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-269	-470
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		**154 669**	**131 828**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2024 AU 31-12-2024

		Période du	Période du
	DESIGNATION	**01/01/2024**	**01/01/2023**
		au	au
		31/12/2024	**31/12/2023**
		Montants en Dinars	**Montants en Dinars**
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION**	**154 669**	**131 828**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	98 861	93 623
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	69 666	12 239
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-13 589	26 437
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-269	-470
AN2	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**-189 013**	**-673 664**
	SOUSCRIPTIONS	***52 057***	***59 890***
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	34 800	41 000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	6 808	8 277
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	10 179	10 284
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	270	329
	RACHATS	***-241 070***	***-733 554***
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-161 000	-504 200
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-31 453	-99 176
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (R)	-47 093	-126 461
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 524	-3 717
VARIATION DE L'ACTIF NET		**-34 344**	**-541 836**
AN3	**ACTIF NET**		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	3 261 635	3 803 471
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	3 227 291	3 261 635
AN4	**NOMBRE D'ACTIONS**		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	21 647	26 279
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	20 385	21 647
VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	150,674	144,734
B-	FIN DE L'EXERCICE	158,317	150,673
AN5	**TAUX DE RENDEMENT**	**5,06%**	**4,10%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			**681 721**	**830 140**	**25,72%**
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	46 265	1,43%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	50 415	1,56%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	29 678	0,92%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	13 484	0,42%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5 700	50 452	53 039	1,64%
SAH LILAS	TN0007610017	11 314	100 351	114 464	3,55%
SAH LILAS DA 2023-1/35	TNG73XSR2TO7	10	3	2,10	0,00%
SFBT	TN0001100254	4 712	65 274	54 904	1,70%
SFBT DA 2024-1/12	TN3022JYIH65	6	7	0,18	0,00%
SMART TUNISIE DA 2023-1/5	TN7IDY8X60S8	2	9	2,04	0,00%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	43 099	1,34%
SOTUVER	TN0006560015	5 000	19 611	63 460	1,97%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	32	1,32	0,00%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	302 600	9,38%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	2 098	0,06%
TPR	TN0007270010	5 020	19 420	31 736	0,98%
UNIMED	TN0007720014	3 529	32 014	24 894	0,77%
AC1- B, Emprunts d'Etat			**1 184 872**	**1 306 525**	**40,48%**
BTA			**1 184 872**	**1 235 374**	**38,28%**
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	544 505	16,87%
BTA 6,7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	690 870	21,41%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				**71 151**	**2,20%**
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			**105 498**	**110 736**	**3,43%**
SICAV OPPORTUNITY	TN0001800572	639	105 498	110 736	3,43%
Total du portefeuille titres			**1 972 091**	**2 247 401**	**69,64%**

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2024, à **71 151 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur au 31-12	+/- values réalisées
Solde au 31 décembre 2023	**2 270 797**	**59 510**	**155 142**	**2 485 449**	
Acquisitions de l'exercice				0	
- Actions et droits rattachés				0	
- Emprunts d'Etat (BTA)				0	
- Autres Valeurs (OPCVM)	125 475			125 475	
Remboursement et cessions de l'exercice				0	
- Cessions des actions et droits rattachés	-152 624			-152 624	-23 542
- Remboursement / Emprunts d'Etat	-246 144			-246 144	9 856
- Cessions de titres OPCVM	-25 413			-25 413	97
Variation des plus ou moins-values latente			69 666	69 666	
Variations des intérêts courus		-9 008		-9 008	
Solde au 31 décembre 2024	**1 972 091**	**50 502**	**224 808**	**2 247 401**	**-13 589**

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **112 318 Dinars** du 01/01/2024 au 31/12/2024, contre **124 230 Dinars** du 01/01/2023 au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des actions	41 907	44 773
Revenus des Emprunts d'Etat	70 410	79 457
Total	**112 318**	**124 230**

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **959 511 Dinars**, contre **651 963 Dinars** au 31/12/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Bons du Trésor à Court Terme	406 743	301 274
Autres placements (Dépôt à terme)	552 768	350 690
Total	**959 511**	**651 963**

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	TNOI6DZE1IQ0	420	8,99	420 000	406 743	12,60%
Total				**420 000**	**406 743**	**12,60%**

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
DAT BIAT 20/01/2025	8,99	BIAT	1	150 000	152 217	4,72%
DAT BIAT 27/03/2025	8,99	BIAT	1	400 000	400 552	12,41%
Total				**550 000**	**552 768**	**17,13%**

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à **36 633 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **57 864 Dinars**, contre **44 199 Dinars** du 01/01/2023 au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à CT	26 175	19 506
Revenus des Certificats de Dépôt	0	17 721
Revenus des autres placements (DAT)	31 689	6 972
Total	**57 864**	**44 199**

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	68 756
Total	**0**	**68 756**

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024, à **16 254 Dinars**, contre **17 299 Dinars** au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	4 225	4 245
PA2	Autres créditeurs divers	12 029	13 054
Total		**16 254**	**17 299**

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2024 à **4 225 Dinars** contre **4 245 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	3 900	3 918
Dépositaire	325	327
Total	**4 225**	**4 245**

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2024, à **12 029 Dinars** contre **13 054 Dinars** au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Etat, impôts et taxes	383	599
Redevance CMF	273	274
Provision pour charges diverses	5 712	611
Rémunération CAC	5 561	5 470
Jetons de présence	0	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0	0
Total	**12 029**	**13 054**

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **49 016 Dinars**, contre **52 244 Dinars**du 01/01/2023 au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	45 245	48 226
Rémunération du dépositaire	3 770	4 019
Total	**49 016**	**52 244**

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2024 au 31/12/2024 à **22 306 Dinars**, contre **22 561 Dinars** du 01/01/2023 au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	3 168	3 377
Impôts et Taxes	442	502
Rémunération CAC	6 009	6 001
Jetons de présence	6 000	6 000
Contribution sociale de solidarité	200	200
Publicité et Publications	4 601	4 601
Diverses charges d'exploitation	1 885	1 880
Total	**22 306**	**22 561**

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2024 (en nominal)

- Montant 2 164 700
- Nombre de titres 21 647
- Nombre d'actionnaires 26

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant 34 800
- Nombre de titres émis 348

Rachats effectués (en nominal)

- Montant 161 000
- Nombre de titres rachetés 1 610

Capital au 31/12/2024 3 129 685

- Montant en nominal 2 038 500
- Sommes non Capitalisables**(1)** 494 915
- Sommes capitalisées **(2)** 596 270
- Nombres de titres 20 385
- Nombre d'actionnaires 22

(1) : Les sommes non capitalisabless'élèvent à **494 915** Dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	**463 751**
1- Résultat non capitalisable de la période	**55 808**
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	69 666
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-13 589
- Frais de négociation de titres	-269
2- Régularisation des sommes non capitalisables	**-24 645**
- Aux émissions	6 808
- Aux rachats	-31 453
Total sommes non capitalisables	**494 915**

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2024 à **596 270 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	**542 949**
Sommes capitalisées de l'exercice	90 235 (*)
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-36 914
-Aux émissions	10 179
-Aux rachats	-47 093
Total des sommes capitalisées	**596 270**

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2023 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 15/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023 :

	Montant au 31/12/2024
Résultat d'exploitation - Exercice 2023	93 623
Régularisation du résultat d'exploitation	-3 388
Sommes capitalisées - Exercice 2023	**90 235**

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.
Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

Rubriques	**Montant au 31/12/2024**
Résultat capitalisable de la période	98 861
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 255
Sommes Capitalisables	**97 606**

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**31/12/2023**	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Revenus des placements	8,348	7,781	8,196	6,994	6,557
Charges de gestion des placements	-2,404	-2,413	-2,616	-2,221	-2,121
Revenus net des placements	**5,944**	**5,367**	**5,580**	**4,774**	**4,436**
Autres charges d'exploitation	-1,094	-1,042	-0,905	-0,643	-0,606
Résultat d'exploitation	**4,850**	**4,325**	**4,675**	**4,130**	**3,829**
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,062	-0,157	-0,863	-0,205	-0,203
Sommes capitalisable de la période	**4,788**	**4,168**	**3,812**	**3,925**	**3,626**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,062	0,157	0,863	0,205	0,203
Variation des +/- values potentielles/titres	3,418	0,565	1,765	2,911	-1,973
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,667	1,221	0,185	-0,406	1,299
Frais de négociation de titres	-0,013	-0,022	-0,046	-0,044	-0,061
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	**2,738**	**1,765**	**1,903**	**2,461**	**-0,735**
Résultat net de la période	**7,587**	**6,090**	**6,578**	**6,592**	**3,094**
Résultat non capitalisable de l'exercice	2,738	1,765	1,903	2,461	-0,735
Régularisation du résultat non capitalisable	0,117	0,006	0,212	-0,082	0,233
Sommes non capitalisable de l'exercice	**2,855**	**1,771**	**2,115**	**2,379**	**-0,502**
Valeur Liquidative	**158,317**	**150,673**	**144,734**	**138,807**	**132,503**

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,547%	-1,546%	-1,547%	-1,534%	1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,704%	-0,667%	-0,535%	-0,444%	0,442%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	3,120%	2,770%	2,765%	2,854%	2,793%
Actif net moyen	**3 168 322**	**3 380 014**	**4 443 445**	**5 298 843**	**6 097 408**

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003.Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1er janvier 2018.**

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1er janvier 2018.**

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du1er janvier 2018.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration,nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Sicav Prosperity, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société Sicav Prosperity pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administrationest responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance desurveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivants :

- La SICAV PROSPERIITY et la société « TUNISIE VALEURS Asset Management », en sa qualité de gestionnaire de la SICAV, ont conclu en date du 09 juillet 2021 une convention de distribution avec « TUNISIE VALEURS », moyennant une commission de distribution au taux de 0,30% Hors Taxes calculée sur l'actif net et au prorata de sa distribution. Les commissions de distribution seront prélevées sur la commission de gestion perçue par la « Tunisie valeurs Asset Management » et réglée par elle.

  Cette convention a été décidée par le conseil d'administration réuni en date du 15 février 2021 et a pris effet dès sa signature une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

- Une convention de gestion en vertu de laquelle la « SICAV PROSPERITY » confie à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. Cette convention a été mise à jour le

25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de gestion annuelle de 0,25% (HT) à 1,20% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, le montant de cette commission s'élève à **45 245** DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention de dépôt, en vertu de laquelle la « SICAV PROSPERITY » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. Cette convention a été mise à jour le 25/12/2017 pour tenir compte de la résolution prise par le conseil d'administration réuni en date du 05/04/2016 de revoir à la hausse la commission de dépôt annuelle de 0,08% (HT) à 0,10% (HT) de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Cette mise à jour est entrée en vigueur à partir du 01/01/2018.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, le montant de cette commission s'élève à **3 770 DT** porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2024 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/04/2024 statuant sur les états financiers de l'exercice 2023. Ils s'élèvent à un montant brut de **6 000 DT.**

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI